

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s



Hiver 2021 - Repas collectif à la Maison Sésame



8 octobre 2021 - "Solidarity Demonstration"
Manifestation des personnes exilées à Calais



9 juin 2021 – Manifestation de militant.e.s pour contester la demande d'expulsion du campement de Ouistreham

PSM

Courriel : coordination@psmigrants.org

Téléphone : 06 99 47 19 18

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 1 |
| CONTEXTE D'ACTION | 1 |
| ACTIVITES DE LA PSM | 16 |
| I. 23 | |
| 1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer | 17 |
| A. Organisation et animation de formations juridiques | 17 |
| B. Organisation et animation d'autres temps de formation | 17 |
| 2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse | 18 |
| A. Organisation d'ateliers réflexifs en lieu et place du forum inter-associatif annuel | 18 |
| B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles | 20 |
| C. Conférences et ateliers autour de personnes et associations ressources | 21 |
| 3. Documentation, recensement et mise à disposition des outils | 22 |
| II. 30 | |
| 1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis | 25 |
| A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux | 25 |
| B. Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives | 27 |
| C. Animation des commissions thématiques de la PSM | 28 |
| 2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives | 32 |
| A. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels | 33 |
| B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires | 34 |
| 3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation | 35 |
| A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques | 35 |
| B. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation | 37 |
| C. Coordination du Journal des Jungles | 37 |
| III. Vie associative et communication interne | 39 |
| 1. Organisation interne de la PSM | 39 |
| 2. Fonctionnement des commissions et du CA | 39 |
| « Commission finances » | 39 |
| « Commission employeuse » | 40 |
| « Commission communication » | 40 |
| « Commission Bienveillance et gestion des conflits » | 41 |
| Conseil d'administration | 41 |
| 3. Organisation et conditions de travail des salariées | 41 |
| LEXIQUE | 44 |

L'association la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. En 2021, elle rassemble **28** associations et collectifs accompagnant les personnes exilées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long du littoral, jusqu'à Dieppe, Ouistreham et Cherbourg. La PSM compte également **19** membres individuel.le.s. Elle est au service des bénévoles et militant.e.s de son réseau. Le présent rapport* porte sur les activités réalisées entre le 01.01.2021 et le 31.12.2021.

Pour l'année 2021, la PSM a travaillé autour de 3 objectifs spécifiques :

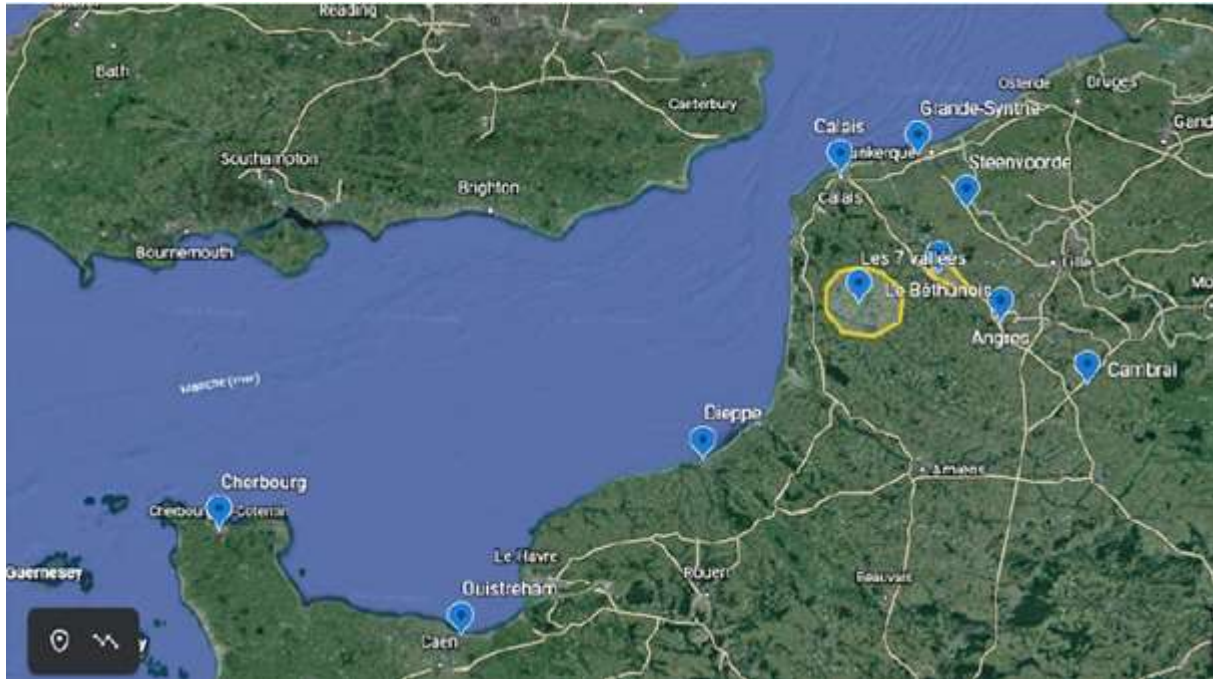
- Les acteurs associatifs renforcent leurs compétences, analysent leurs pratiques
- Les associations se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- La PSM améliore sa vie interne et sa gouvernance

*** Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s ».

CONTEXTE D'ACTION

Le contexte d'action de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s a comme localisation les territoires sur lesquels sont situées ses associations membres :



Les évènements marquants de l'année 2021 pour le réseau de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s sont liés au contexte politique incertain en lien avec le Brexit, mais qui va encore dans le sens d'une externalisation toujours plus marquée de la frontière britannique en France.

Des coups de projecteurs médiatiques ont égrené l'année 2021 :

- en janvier, la lacération des tentes à Grande Synthe, dévoilée sur les réseaux sociaux, et documentée par des journalistes empêchés de travailler en janvier,
- ou encore la grève de la faim entamée par 3 militant.e.s en octobre qui a mis en lumière le harcèlement quotidien des personnes exilées à Calais,
- et surtout le naufrage dans la Manche qui a coûté la vie à au moins 27 personnes le 24 novembre, ce qui dresse un bilan lourd fin 2021 d'au moins 41 personnes mortes en une année des conséquences des politiques menées à la frontière.

En arrière-plan du battage médiatique, et des mobilisations citoyennes, le contexte politique s'est traduit sur les différents lieux de (sur)vie par une dégradation toujours plus nette de l'accès aux différents droits fondamentaux des personnes exilées, y compris en ce qui concerne la réponse aux besoins les plus essentiels que sont, par exemple, un accès (suffisant) à l'eau ou encore à un hébergement inconditionnel. Au cours de l'hiver 2020-2021, des hébergements d'urgence ont été proposés aux personnes exilées uniquement à Calais par les autorités étatiques, avec une ouverture « au thermomètre », puisqu'il s'agissait de l'ouverture du Plan Grand Froid. Aucune solution inconditionnelle n'apparaît en anticipation de l'hiver fin 2021 non plus.

Plusieurs facteurs sont à considérer dans cette aggravation de la situation, et notamment :

- La poursuite des politiques de lutte contre les points de fixation se traduisant par l'expulsion des lieux de (sur)vie, avec la systématisation par les autorités des destructions, condamnant les personnes à la fuite et l'errance ;
- La surenchère politique du côté français, comme du côté anglais, autour de renégociations d'accords bilatéraux et, plus largement dans la perspective du Brexit ;
- Une frontière toujours plus cadenassée, qui continue à tuer les personnes qui tentent de la traverser, que ce soit par camions, ou encore par voie maritime en petits bateaux, phénomène qui n'a fait que s'amplifier depuis 2018.

Les associations jouent toujours plus un rôle palliatif face aux besoins humanitaires générés par ces politiques hostiles. Elles ont, pour autant, maintenu des interpellations collectives auprès des autorités, parfois en subissant des entraves fortes à leurs actions de la part des mêmes autorités.

I. Un contexte politique peu enclin à des améliorations pour les personnes soutenues par le réseau de la PSM

- La fin de période de transition du Brexit au 31 décembre 2020 : des annonces inquiétantes, des incertitudes sur le sort des personnes exilées et des conséquences néfastes pour le réseau

La fin de période de transition du Brexit a laissé la place début 2021 à des inconnues sur le sort des personnes exilées bloquées à la frontière franco-britannique. Trois situations sont particulièrement préoccupantes du côté français :

- Le sort des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s et l'avenir de la réunification familiale : la réunification familiale permet de proposer aux enfants une voie sûre et légale de passage. Fin 2021 et toujours courant 2022, il n'est toujours pas connu quel système fonctionnera pour que les mineur.e.s isolé.e.s puissent, via une demande d'asile réalisée avec l'appui de la protection de l'enfance et de l'ONG Safe Passage, demander une réunification familiale vers le Royaume Uni. Jusqu'ici, et jusqu'à la fin de la période de transition du Brexit fin 2020, le régime du Règlement Dublin prévoyait cette possibilité, déjà moins avantageuse qu'un amendement appelé Dubs au Royaume Uni, et qui fonctionnait jusqu'en 2019-2020. A priori, ce serait la Convention de Genève de 1951, qui serait le nouvel instrument permettant cette réunification familiale, toutes les modalités concrètes en droit interne britannique restent donc à définir à partir de cette base légale internationale.
- Les annonces publiques du Home Office tout au long de l'année 2021 de restreindre le droit d'asile sur son sol, et en premier lieu de procéder à des refoulements des personnes arrivant « irrégulièrement » sur le territoire du Royaume Uni, inquiètent particulièrement, [comme dans cet article de Mediapart en date du 15 septembre](#).

- Le Ministre de l'intérieur en France n'est pas en reste sur des propositions inquiétantes puisque dès le début de l'été 2021, il proposait que l'agence européenne Frontex, agence décriée pour des pratiques de refoulement et de violations des droits des personnes exilées aux frontières de l'Union européenne, vienne « sécuriser » la frontière par des opérations de surveillance de la Manche. [Dans un article du 10 octobre sur France Info](#), il indique avoir «*reçu l'assurance du directeur de l'agence européenne de surveillance des frontières Frontex que cette dernière serait "au rendez-vous" d'ici "la fin de l'année" pour aider à quadriller la zone, notamment via une surveillance aérienne.* ». Dont acte : dès le 2 décembre, un avion Frontex dépêché du Danemark patrouille le long du littoral du Nord/Pas-de-Calais, et effectue une surveillance non seulement des côtes, mais survole également les lieux de (sur)vie des personnes pour repérer les mouvements de départ des personnes exilées...

Par ailleurs, un nouvel accord transmanche prévoit que le Royaume Uni donne plus de moyens financiers pour que la France poursuive le travail de militarisation de la frontière. Le dernier accord signé en juillet 2021, instaure le doublement des effectifs policiers le long du littoral et le renforcement des moyens de surveillance côté français, contre une participation financière britannique de 62,7 millions d'euros. Pour un aperçu de l'ensemble des accords d'externalisation de la frontière britannique sur le sol français, [voir ici](#), une frise en ligne, réalisée par Maël Galisson, qui retrace la chronologie des traités successifs.

L'une des grandes inconnues était le sort réservé aux personnes parvenant au Royaume Uni, ce à quoi a pu répondre par exemple [un article d'Infomigrants, le 18 juin 2021](#) et cela en s'appuyant notamment sur la compilation d'informations et de recherches de Loan Torondel dans un rapport intitulé : [Exilés à la frontière britannique : recherche sur les tentatives et les traversées de la Manche par voie maritime, 2018-2021](#). L'article fait état du contexte dans lequel les personnes exilées en transit arrivent au Royaume-Uni.

Dès leur arrivée, les personnes sont amenées à Douvres, au sein d'un site, le Tug Haven, dénoncé dans [plusieurs rapports](#) de l'inspection royale britannique des prisons, pour ses très mauvaises conditions d'accueil. Les personnes sont réparties dans divers lieux d'hébergements, pour la plupart des lieux de détention court-terme, à partir desquelles elles réalisent leurs demandes d'asile.

Puis, elles sont dispersées dans des lieux d'hébergement dans tout le Royaume-Uni, aux conditions de vie très disparates, avec une aide de 40 euros par semaine. Débute alors la longue attente des entretiens et de la réponse administrative, qui peut durer des années.

Les mineurs non-accompagnés bénéficient quant à eux d'un accompagnement avec des travailleurs sociaux au sein de centres d'accueil spécifiques. Néanmoins, les centres étant saturés, certains font face à une durée d'attente de plus de 72 heures après l'arrivée en bateau au Royaume Uni. Le Défenseur des droits de l'enfant britannique avait alors dénoncé des délais de transferts trop longs, laissant "*des enfants qui ont survécu à une traversée dangereuse en bateau [...] patienter pendant près de 72 heures dans une unité de détention sans accès à des douches ou à des lits, en attendant que les travailleurs sociaux d'un autre comté viennent les chercher*"[1].

Ce système, avec ses nombreux dysfonctionnements, est en passe d'évoluer de façon très préoccupante à travers le « [Nouveau Pack pour la migration](#) ». Il s'agit de nouvelles réformes, proposées en avril 2021, qui tendent à durcir le système d'asile et à criminaliser les personnes rejoignant le Royaume-Uni. A travers ces réformes, il est prévu que celles qui entrent irrégulièrement sur le territoire britannique reçoivent un nouveau statut de protection temporaire plutôt qu'un droit automatique au séjour. Elles seront régulièrement réévaluées en vue de leur expulsion du Royaume-Uni. Elles auront des droits limités en matière de regroupement familial et n'auront aucun recours aux fonds publics, sauf cas exceptionnel. Le

nouveau statut temporaire sera au maximum de 30 mois. Les personnes bénéficiant du statut temporaire sont censées quitter le Royaume-Uni dès que possible.

Ces propositions témoignent d'un durcissement des politiques migratoires vers toujours plus d'hostilité envers les personnes cherchant l'asile au Royaume-Uni, participant à la politique publique déjà mise en œuvre de création d'un « environnement hostile » pour les personnes immigrées. S'il est encore tôt pour évaluer l'impact pour les personnes de leurs potentielles mises en œuvre dans les mois et années qui viennent, ce paradigme politique alliant sécurité-hostilité-migration-criminalité a déjà eu des conséquences néfastes dans l'écosystème associatif de Calais et de Grande-Synthe.

Entre autres, après des « pressions » du Home Office, l'un des principaux financeurs britanniques d'organisations et de projets à Calais, Choose love - anciennement Help Refugee - a pris la décision de se retirer complètement du littoral français. Cette décision prend effet fin décembre 2021 et met en péril près d'une dizaine d'associations, fragilisant un peu plus l'écosystème associatif, et les membres du réseau. Nous y reviendrons par la suite.

- **La commission d'enquête parlementaire sur les migrations en France : beaucoup d'attente, et un constat sans équivoque sur les violations des droits des migrant.e.s**

Une commission d'enquête parlementaire (CEP), dont le titre entier indique qu'elle porte « *sur les migrations, les déplacements de population et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France* » a vu le jour en 2021. La création de cette commission fait suite aux revendications des associations y compris celles des associations formant une Coordination aux trois frontières intérieures (la CAFI, composée d'Amnesty, de la Cimade, de Médecins du Monde, de Médecins Sans Frontières et du Secours catholique), pour qu'un contrôle parlementaire s'exerce sur les politiques menées à l'égard des personnes en exil, notamment sur les violations de leurs droits.

Le 10 juin 2021, 11 député.e.s de cette commission se sont déplacé.e.s à Calais, ont d'abord rencontré la Police aux frontières et la préfecture, puis les personnes exilées et les associations. Les personnes exilées ont pu exprimer à 3 député.e.s les violences policières qu'elles subissent. Un autre groupe de député.e.s a accompagné Human Rights Observers à la Ressourcerie (où les personnes exilées sont censées pouvoir récupérer leurs affaires après les expulsions de terrain lors desquelles elles leurs sont confisquées). Dans le cadre de la Commission plaidoyer de la PSM, les député.e.s ont pu bénéficier d'une lecture en avant-première du rapport de Pierre Bonnevalle qui porte sur les 30 ans d'analyse des politiques publiques à la frontière et d'éléments d'analyse issue de l'enquête auprès des personnes exilées de Marta Lotto, avant leur parution.

L'analyse des parlementaires sur les situations documentées était très attendue par les acteurs associatifs - malgré le mandat plus général de la commission que celui souhaité d'un focus sur les violations des droits aux frontières. Le [rapport de la CEP](#) a paru **le 10 novembre 2021**, le président de la commission s'est exprimé dans les médias en indiquant que « La France est dans une maltraitance d'Etat » envers les migrants sur son sol. Il a déploré, notamment dans [cet article de presse](#) : « C'est aux frontières que les dysfonctionnements sont les plus visibles, les plus exacerbés. À Calais, on a l'impression que c'est une battue de sangliers, quand on va évacuer les campements. ». Le ministère de l'Intérieur a contesté à l'Assemblée nationale les conclusions de la commission.

A la suite de cette parution, une table ronde a eu lieu le 2 décembre à Paris, co-organisée par la Coordination d'Associations aux Frontières Intérieures (CAFI – Coordination composée d'Amnesty

France, la Cimade, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, et le Secours catholique) et à laquelle la PSM a participé en tant qu'intervenante afin de présenter les rapports de la commission plaidoyer. Les vidéos de ce séminaire sont [à disposition en ligne](#).

- **Des rapports d'institutions ou d'ONG de défense des droits humains qui dénoncent la situation**

Un avis rendu par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) le 11 février 2021

A la suite de leur déplacement des 15 et 16 décembre 2020 pour rencontrer les personnes exilées, les autorités publiques et les associations sur Calais et Grande Synthe, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a publié un [avis paru le 11 février 2021](#). Dans celui-ci, « la Commission recommande aux autorités publiques de mettre un terme à la politique sécuritaire dite « zéro point de fixation », aux conséquences désastreuses pour les personnes exilées et les aidant-e-s. La CNCDH rappelle également la nécessité de mettre en place un « socle humanitaire » à Calais évoqué par le Président de la République pour répondre aux besoins les plus essentiels des personnes exilées. Enfin, à l'issue d'une trentaine de recommandations, la CNCDH souligne la nécessité de mettre en place, dans les négociations post-Brexit avec le Royaume-Uni, une protection internationale des personnes exilées ».

Un rapport de Human Rights Watch publié le 7 octobre 2021

Issu d'une documentation et d'entretiens réalisés depuis déjà 1 an à la frontière, Human Rights Watch a publié un rapport en octobre 2021, intitulé [« Infliger la détresse : Le traitement dégradant des enfants et adultes migrants dans le Nord de la France »](#) dans lequel l'association documente et dénonce les opérations répétées d'expulsions massives, le harcèlement policier quasi-quotidien et les restrictions pesant sur la délivrance d'aide humanitaire et sur l'accès à cette aide, mis en place par les autorités dans le but de forcer les personnes à partir ailleurs, sans que cela ne résolve leur statut migratoire, l'absence d'abri, ou empêche de nouvelles arrivées.

2. Une constante dégradation des conditions de (sur)vie des personnes sur les Jungles sur l'ensemble de la frontière

- a. **Des conditions de vie difficiles, aggravées par des expulsions de terrain et violences d'Etat qui touchent tous les lieux de vie sur le littoral**

Les conditions de vie sur l'ensemble des territoires de la frontière sont particulièrement dégradées, avec une insuffisance de l'action des pouvoirs publics. Ces conditions de (sur)vie sont aggravées par des expulsions de terrain qui touchent strictement tous les lieux habités dans le cadre de ce que le

gouvernement français nomme « la lutte contre les points de fixation ». Ces expulsions, véritables [violences d'Etat](#), sont constitutives de traitements inhumains et dégradants pour les personnes exilées.

Angres :

Une dizaine de personnes Soudanaises survit toujours dans un fossé en zone rurale, soutenus par différentes associations, particulièrement une bénévole de l'association Debout ensemble, qui se relaient pour leur apporter des biens de première nécessité. Une action de l'Agence régionale de Santé (ARS), est mise en place auprès du campement, répondant à des besoins médicaux importants des personnes sur place.

Calais (Coquelles, Calais, Marck)

À Calais, sont présentes ou de passage des personnes de nationalité Soudanaise, et du Sud-Soudan, Erythréenne, Ethiopienne, Somalienne, Tchadienne, Afghane, et Iranienne et de façon plus minoritaire, des personnes en provenance de Turquie, du Kurdistan iranien, du Liban, du Pakistan, du Koweït, du Yémen, de Syrie, d'Egypte, mais aussi du Niger, du Nigeria, du Maghreb, et d'Afrique de l'Ouest.

Les personnes (sur)vivent sur des lieux de vie informels, toujours dans des conditions de vie très précaires, avec un harcèlement et un contexte de violences systémique. Demeure la même régularité des expulsions des lieux de vie toutes les 48 heures avec destructions ou prise des effets personnels, en parallèle d'expulsions de plus grande ampleur lors desquelles les personnes sont contraintes de monter dans des bus. Il n'y a pas de proposition adaptée d'hébergement en parallèle, les CAES étant la seule réponse que proposent les autorités, structures ne correspondant pas aux besoins des personnes. Reste le 115 pour quelques nuits, sans qu'aucun hébergement inconditionnel ne soit proposé en hiver, seulement mi-janvier le Plan Grand Froid a été déclenché, pour quelques nuits seulement.

A force d'expulsions en 2020 de toutes les personnes habitants sur la Zone Industrielle des Dunes, les personnes ont été poussées à l'errance en centre-ville. **Le 19 janvier** a eu lieu la première expulsion en centre-ville de l'année, sous les ponts. Des arceaux à vélo ont été installés pour empêcher ces personnes de revenir, puis remplacés par des poteaux en fer. **Le 6 avril** également ; ont eu lieu six opérations d'expulsion de grande ampleur en centre-ville sans proposition de mise à l'abri concomitante. [Voir le communiqué de presse des associations](#). **Le 9 avril**, ce sont les ponts Georges V et Freycinet, sous lesquels survivent des personnes exilées qui ont été expulsés.

Les contentieux inter-associatifs sur les expulsions continuent. Dans une décision rendue **le 6 janvier 2021**, le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer se déclare incompétent pour trancher sur la **légalité de l'expulsion du 29 septembre à Calais**. **L'information est à retrouver sur [Passeurs d'hospitalités](#) et [franceinfo hauts de france](#)**. **Le vendredi 26 mars 2021**, le Tribunal administratif de Lille a rejeté la requête de la Commune de Calais concernant l'expulsion du site dit de BMX où (sur)vivent près de 200 personnes d'origine érythréenne. Cette victoire est une première, et elle a permis d'empêcher, la destruction totale du lieu de vie. [Lire le communiqué de la Cabane juridique qui revient sur le déroulé de l'audience](#). Pour autant, les expulsions toutes les 48 heures ont repris la semaine qui a suivi, ne respectant en aucun cas la décision de justice.

Deux mois plus tard, un référé « mesures utiles » de la mairie de Calais pour expulser sous un pont a eu gain de cause au tribunal administratif de Lille **le 20 mai**, le tribunal ordonnant aux occupant-e-s de libérer les lieux sans délai.

Tout au long de l'année, en parallèle des expulsions, les associations ont observé une hausse des violences policières. « *Ces violences se passent généralement la nuit, la plupart du temps au moment des tentatives de passage, donc personne ne les voit* », explique à InfoMigrants la coordinatrice de l'association Utopia 56 à Calais.

Des violences survenues dans la nuit du 1er juin au 2 juin sur le campement de BMX entre les personnes exilées et les policiers ont particulièrement été relayées dans la presse qui s'est empressée de parler des policiers blessés, sans mentionner l'utilisation massive de LBD, de gaz lacrymogène et de grenades de désencerclement qui ont causé des blessures aux personnes exilées, dont la parole n'a pas été relayée. Le lieu de vie dit « Unicorn » à la friche Magnesia a été expulsé et les hangars démolis, [voir ici un article de Nord Littoral qui relate l'expulsion](#). Les associations indiquent que suite à cette expulsion sans réelle solution, elles ont constaté les jours suivants des retours multiples à Calais de familles avec des enfants en bas âge qui se retrouvent à la rue, et ont des refus de prise en charge par le 115 tous les soirs.

La politique d'expulsions et de violences se double d'une politique de saisie des tentes et affaires personnelles. Tentes, duvets, affaires personnelles... sont, en théorie, stockés et peuvent être récupérés à la « Ressourcerie ». Dans les faits, huit à dix tonnes d'affaires finissent chaque mois à la poubelle. [Reportage à lire dans Reporterre](#). Le collectif Human Rights Observers et la Cabane Juridique ont mené des campagnes de dénonciation de ce système qualifié de « vol ».

À Coquelle, dans le Calaisis, une expulsion de campement a eu lieu **le 30 mars** autour de l'ancien magasin Conforama. Des roches ont été posées tout autour de la surface abritée du bâtiment afin de décourager toute tentative d'installation. Voir [l'article de La Voix du Nord](#).

Le 27 avril, une nouvelle fois, 110 habitant.e.s de terrain ont été expulsé.e.s sans respect de leurs droits. [Lire à ce sujet l'article de Passeurs d'hospitalités](#). Ensuite « *ce terrain a été mis à nu, en y arrachant tous les arbres et arbustes, tout près d'un sentier de randonnée et de la base de voile de Sangatte. Le but ? Empêcher les exilés d'y trouver un abri précaire, et permettre de les pourchasser plus aisément ! Comme pour les zones de dunes de la Jungle, les bois de la zone du tunnel, du Fort Nieulay, de la route de Gravelines...* ». A retrouver dans [ce communiqué de presse](#) de Europe Ecologie Les Verts, Salam et l'Auberge des Migrants.

Enfin, ce sont aussi de nouvelles grilles érigées aux abords de l'A16 à hauteur de Coquelles, là où des personnes tentent de monter dans des poids lourds bloqués dans la bretelle d'accès menant au tunnel sous la Manche en traversant l'A16.

A **Marck**, le campement « Old lidl » qui était occupé en majorité par une vingtaine de mineurs non accompagnés Afghans depuis plusieurs années a connu fin avril une rixe importante entre la communauté Afghane et la communauté Soudanaise, ce qui a provoqué le départ des Afghans de ce lieu pour le lieu de vie situé dit « Hospital ». Fin juin, les Afghans sont définitivement partis s'installer à Grande Synthe. La communauté Soudanaise est venue s'installer au lieu de vie dit « Old lidl . 300 à 400 personnes Soudanaises ont établi leur lieu de vie sur cette friche, qui jouxte des voies ferrées et la zone de Transmarck où stationnent les poids lourds. Le 28 septembre, alors qu'un habitant de ce lieu décédait d'un accident avec un camion à proximité des parkings de la zone Transmarck, une expulsion d'ampleur du lieu de vie a eu lieu. A la suite de ce décès, les proches de la personne et la communauté ont décidé d'organiser une manifestation dans Calais ; tandis que 3 citoyen.n.e.s ont entamé une grève de la faim. Les associatifs et solidaires de Calais, de concert ont bloqué une expulsion, qui marquait la millième expulsion de l'année à Calais. Le même 4 novembre, un nouvel accident tue un homme et blesse deux autres personnes habitants du lieu de vie. Cet accident génère des réactions en chaîne : La Vie Active, l'association mandatée par l'Etat pour les repas et l'accès à l'eau ne vient plus distribuer sur le lieu, [tandis qu'une douve est creusée, un talus érigé](#), empêchant les camions de se garer et les arrêtés préfectoraux qui interdisent les distributions des associations indépendantes

incluent les deux rues concernées de façon à empêcher les associations de venir en soutien des personnes exilées. Les expulsions du lieu de vie sont intensifiées en novembre et jusque décembre, quitte à mettre en danger les personnes : les repas étant distribués en même temps qu'ont lieu les expulsions, pour y parvenir les personnes sont forcées de traverser les voies ferrées pour quitter le périmètre de sécurité sous les yeux de la police qui refuse de les laisser passer par la route.

1 226 expulsions dans le Calais en 2021

Chiffres de Human Rights Observers

Cherbourg

En 2021, entre 20 et 30 personnes Afghanes (sur)vivent dans un campement aux marges de la ville, sans aucune prise en charge par L'État. **Le 5 février**, l'association Itinérance Cherbourg a invité différents élu.e.s à venir se rendre compte de la situation de ces personnes, [comme le relate cet article](#).

Grande-Synthe

Dans le Dunkerquois, sont présentes ou de passage des personnes majoritairement d'origine Kurde irakienne ou Kurde iranienne, de nationalité Iranienne, Afghane, Pakistanaise, Vietnamiennne et de façon plus minoritaire, des personnes en provenance du Koweït, du Yémen, de Syrie.

Les personnes (sur)vivent l'hiver 2021 majoritairement dans la forêt du Puythouck, et dans le hangar de l'Ancienne Sécherie. Malgré la neige et des températures négatives, le plan Grand froid n'a pas été activé par la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque assume « *le choix fait dans le Nord de ne pas ouvrir de gymnase ou de grande salle qui créerait des points de fixation* ». Et les opérations d'expulsions et destructions d'abris hebdomadaires se sont poursuivies. Autre atteinte aux droits des personnes notable, dès le 8 janvier 2021, des associations dénoncent des contrôles au faciès par les forces de l'ordre à l'entrée du centre commercial Auchan, à proximité du lieu de vie du Puythouck et du hangar de la Sècherie, aboutissant à empêcher les personnes exilées d'accéder au centre commercial. A retrouver ici [le communiqué de presse inter-associatif](#) dénonçant ces pratiques discriminatoires.

Le vendredi 16 avril 2021, la ville de Grande Synthe, les agents des services techniques de la ville, et la police municipale, au moyen d'un tracteur tirant une benne et divers engins de chantier, initient un déplacement des personnes exilées qui (sur)vivent sur différents campements du Puythouck vers un terrain à proximité de la Ferme des Jésuites – le Prédembourg.

Les personnes ont été contraintes de placer leurs affaires personnelles dans une benne, sans être informées sur l'objet du déplacement de leur lieu de vie, ni sur la destination. Le point d'eau, unique accès à l'eau potable à proximité des campements de la forêt du Puythouck, a été déplacé sur le nouveau terrain par les agents de la municipalité. Par conséquent, les personnes exilées n'ont pas eu d'autre choix que de se déplacer pour conserver l'accès à l'eau courante.

Aucun document n'a été préalablement communiqué aux personnes exilées pour les avertir de la planification ou de l'objet de cette opération et aucune information adaptée ne leur a été proposée pendant l'opération. Malgré une rencontre avec la mairie de Grande Synthe quelques jours auparavant, les associations qui viennent en soutien aux personnes exilées à Grande Synthe n'ont pas été concertées

en amont, de manière à pouvoir s'organiser pour continuer à soutenir au mieux les personnes concernées. Elles ont dénoncé cette opération via un communiqué de presse inter-associatif.

Suite au déplacement organisé mi-avril par la mairie des personnes exilées du Puythouck au petit Prédembourg (une autre zone naturelle derrière la Ferme des Jésuites), des expulsions ont lieu à un rythme hebdomadaire des différents campements. Une mobilisation associative sur le terrain du petit Prédembourg pour empêcher une expulsion des lieux de vie a eu lieu **le 12 mai**.

Une opération d'ampleur a eu lieu le **23 septembre** : tout le site du Prédembourg a été visé par une expulsion y compris la clairière centrale qui était épargnée les dernières semaines. Les forces de l'ordre ont d'abord forcé toutes les personnes à sortir de la zone et à se diriger vers un autre champ. Une d'équipe de « nettoyage » avec tractopelles a ensuite détruit absolument tout ce qui se trouvait sur le site du Prédembourg : toutes les tentes, tous les abris, et a jeté toutes les affaires personnelles que les personnes exilées n'avaient pas eu le temps de prendre avec elles. [Voir ici le communiqué de presse de Human Rights Observers et Utopia 56.](#)

Le 16 novembre, les autorités ont procédé à l'évacuation totale du campement situé derrière la Sécherie entraînant le déplacement forcé des personnes et de nombreux départs sous la contrainte en Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES). Après plusieurs heures d'errance sur la commune, les personnes exilées ont finalement été « guidées » vers un nouveau lieu, encore plus éloigné de tout, situé sur la commune de Loon-Plage. Là, elles sont désormais **plus de 300 à survivre dans des conditions indignes, sans même un accès à l'eau potable**. Les communes se renvoient désormais la responsabilité quant à la mise à disposition d'un accès à l'eau, la mairie de Grande-Synthe affirmant qu'elle n'a pas la compétence d'installer un point d'eau sur une autre commune. Les conditions de survie rappellent tristement le camp du Basroch (un lieu de vie a existé dès 2008 jusque 2015 au Basroch) à ses débuts et donnent l'impression d'un profond retour en arrière. Ainsi, le seul accès à l'eau potable est assuré par l'association Roots qui amène 2000 litres d'eau chaque jour. Les exilé-e-s sont éloigné-e-s de tout, l'arrêt de bus le plus proche se trouvant désormais à plus de 30 minutes à pied.

Tout au long de l'année des vastes opérations d'expulsions et de destructions ont eu lieu. Les associations dénoncent « un matraquage psychologique » pour chasser les migrants. Lors de ces expulsions, les entraves aux observateurs des droits humains ou aux journalistes sont nombreuses et les forces de l'ordre multiplient les moyens d'intimidations.

61 expulsions dans le Dunkerquois en 2021

Chiffres de Human Rights Observers

Ouistreham

40 à 80 personnes Soudanaises (sur)vivent dans les bois, le long du canal de Ouistreham, à proximité du port. L'hiver 2021, entre 15 et 30 personnes séjournent de nouveau à Tailleville, le centre ouvert par la préfecture du Calvados lors du 1er confinement en mars 2020, à une quinzaine de kilomètres de Ouistreham. Ceux qui vivent à Ouistreham dépendent complètement des associations indépendantes pour l'eau, les repas, l'accès aux soins, etc.

Le 2 mai, l'Assemblée générale de lutte contre toutes les expulsions de Caen a inauguré deux nouveaux squats à Ranville, aussi le long du canal, invitant les personnes exilées qui le souhaitent à venir s'y reposer et bénéficier de l'accès à l'eau. [Voir l'article ici](#). Le tribunal judiciaire a accordé, **le 3 juin**, un délai de deux mois pour évacuer les lieux.

Le 2 juin 2021, les forces de l'ordre sont venues remettre aux habitants une requête de référé « mesures utiles », consistant en une procédure expéditive aux fins d'expulsion du campement. L'audience a eu lieu **le 9 juin 2021** à 11h au tribunal administratif de Caen, invitation était faite à se rassembler devant le tribunal en soutien aux personnes exilées, une petite centaine de personnes était présente.

Concernant le squat de Ranville, dédié aux mêmes personnes exilées de Ouistreham, le tribunal judiciaire a accordé, le jeudi 3 juin, un délai de deux mois pour évacuer les lieux.

Le 29 juin, la demande d'expulsion par le propriétaire du terrain sur lequel (sur)vivent les personnes soudanaises, a été rejetée par le tribunal administratif de Caen. Le juge des référés a rejeté en indiquant que le tribunal administratif n'était pas compétent, estimant que la parcelle, sur laquelle est installé le campement, ne relève pas du domaine public. Un pourvoi a été formé devant le Conseil d'État par le propriétaire, qui poursuit la procédure administrative tendant à les expulser

En juillet, les membres du réseau associatif de Ouistreham ont lancé une alerte d'expulsion vers le Soudan pour une personne qui habitait sur le campement, plus d'informations et la pétition adressée au préfet du Calvados [ici](#).

Le 19 octobre au matin, les deux maisons squattées à Ranville sont encerclées par les forces de l'ordre déployées en nombre pour expulser ses habitants (neuf jeunes demandeurs d'asile soudanais originaires du Darfour et un mineur non accompagné). Sept d'entre eux ont été emmenés en car sans explication aucune vers un centre d'hébergement pour 4 d'entre eux et vers un hôtel pour 3 d'entre eux.

Le 6 décembre, le Conseil d'Etat rejette le pourvoi du propriétaire du terrain sur lequel est le campement à Ouistreham, toujours au motif que la juridiction administrative n'est pas compétente, le terrain étant privé.

Le Béthunois (Saint Hilaire Cottes, Quernes)

A Quernes, toujours quelques tentes présentes avec deux personnes exilées qui se maintiennent sur le campement créé après l'expulsion du campement de Norrent Fontes en 2017.

Sur le secteur de Saint Hilaire Cottes, le nombre d'exilés présents, majoritairement des Erythréens, semaintient à 12. Ils sont hébergés chez des bénévoles de Terre d'errance tous les week-ends. De façon aléatoire, et liées à un arrêté anti-bivouac, des interventions de la gendarmerie ont lieu pour les chasser de ce secteur. Le 13 avril, il y a eu encore une expulsion, toujours sans solution. Les tentes ont été confisquées, et l'expulsion a été vécue très violemment par les personnes du fait du grand nombre de gendarmes. Les personnes ont vécu en 2021 beaucoup d'événements hostiles : le vol de leurs cantines qui protégeaient la nourriture et leurs affaires, des accrochages avec des fermiers et des chasseurs, etc.

Le campement sur lequel survivaient les Vietnamiens a été évacué en 2021.

Steenvorde

A Steenvorde. toujours un accueil de jour pour les personnes en transit.

- b. **Une liste lancinante de personnes exilées mortes ou disparues à la frontière et des actions des solidaires en soutien aux victimes et en réaction aux politiques mortifères**

Dans cette région frontalière, les politiques nationales et européennes continuent douloureusement de tuer. Les personnes qui décèdent à la frontière sont nombreuses, les temps de commémoration se suivant semaine après semaine depuis l'été 2021, rendant insupportable chaque nouvelle information sur une personne disparue ou décédée. Le nombre qui suit ne peut que chiffrer partiellement, mais tente de parler des personnes qui sont encore portées disparues ou ont perdu la vie du fait des politiques nationales et européennes de fermeture des frontières. En 2021, 41 personnes migrantes sont mortes à la frontière franco-britannique. Huit personnes sont également toujours portées disparues. La majorité des victimes sont décédées du fait de noyades survenues dans le détroit du Pas-de-Calais.

Ce constat démontre, une fois de plus, que l'obstination des autorités française et britanniques à vouloir « rendre impraticable » cette route migratoire ne fait que pousser les personnes exilées à prendre plus de risques via des tentatives de passage toujours plus dangereuses. Le franchissement par l'Eurotunnel étant quasi impossible, le passage caché dans un camion toujours compliqué, ne reste alors que la tentative par voie maritime pour espérer rejoindre le Royaume-Uni. Au cours de ces tentatives, tous les moyens sont bons pour essayer de franchir le détroit : depuis le 12 novembre 2021, trois personnes sont portées disparues après avoir tenté de traverser le Channel avec un kayak.

Parmi les 41 personnes mortes en 2021 se trouvent notamment les victimes du terrible naufrage du 24 novembre 2021 qui a fait 27 victimes, originaires pour la plupart du Kurdistan irakien, mais également d'Afghanistan, d'Iran, d'Éthiopie, de Somalie, d'Égypte et du Vietnam. Cet événement a donné lieu à une surenchère sécuritaire de déclarations venant des autorités des deux côtés de la frontière, Boris Johnson appelant notamment à la mise en place systématique de « pushbacks » (refoulements en français) destinés à repousser les personnes exilées tentant de franchir le détroit. Cette séquence a abouti à la mobilisation d'un avion de Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, destiné, selon Gérard Darmanin, à surveiller et « survoler jour et nuit » le littoral nord de la France.

Mais derrière la réponse sécuritaire des autorités britanniques et françaises, qui ciblent habilement les réseaux de passeurs comme uniques responsables de ce drame, semble se dessiner une réalité beaucoup plus tragique et cynique concernant les circonstances du naufrage. En effet, deux rescapés du naufrage du 24 novembre ont témoigné et ont directement mis en cause la responsabilité des secours dans ce naufrage.

En réaction à ces décès, des initiatives importantes continuent d'exister ou voient le jour :

- **Le groupe Décès à Calais continue son travail de soutien aux victimes et aux proches**

Le groupe décès continue de soutenir les familles des victimes, documenter et politiser la question des mort.e.s de la frontière. L'action de ce groupe a de nouveau été mise en lumière avec l'accentuation des décès en 2021, notamment dans les médias (voir ici un [reportage de France culture](#)), mais aussi parce que ce groupe a réagi publiquement à la suite du naufrage du 24 novembre, voir ce communiqué de presse [« A Calais, nous ne voulons plus compter les mort.e.s. »](#).

- **Un comité de soutien « Justice pour Aleksandra » qui soutient la plainte de la famille qui a perdu son bébé le 1^{er} septembre 2020**

Ce comité de soutien s'est créé en 2020 pour dénoncer collectivement les conditions qui ont provoqué la mort d'Aleksandra, soit une interception sur une plage d'une traversée que tentait la famille. En 2021,

ce comité a publié une tribune du côté anglais ([dans le journal The Independent](#)) et du côté français (sur le site de [Mediapart](#)), a organisé une manifestation « 1 an après », et continue de soutenir la famille et suivre le déroulé de la plainte.

- **Une démarche de l'association Shanti : des plaques commémoratives gravées par les calaisien.ne.s pour les personnes exilées décédées de la frontière**

[Un atelier de gravure sur bois a émergé de l'association Shanti](#) qui propose aux calaisien.ne.s de venir graver une plaque en mémoire à une personne décédée à la frontière. Ces plaques forment une frise que l'association souhaite au terme de ce premier travail collectif, accrocher dans la ville de Calais.

- **Une plainte en responsabilité pour le naufrage du 24 novembre**

Une plainte pour "homicide involontaire et omission de porter secours" a été déposée en décembre contre le préfet maritime de la Manche et les secouristes français et anglais par l'association Utopia 56 après le naufrage qui a coûté la vie à au moins 27 personnes dans la nuit du 23 au 24 novembre 2021. L'association se fonde notamment sur le témoignage des deux rescapés du naufrage. Ils racontent tous les deux avoir appelé à plusieurs reprises les secours français et britanniques cette nuit-là pour signaler que leur embarcation était en train de couler. Ce phénomène déjà documenté par le collectif Watch the Channel pour un précédent naufrage et ce naufrage précis, [voir cet article](#).

c. Des conséquences dévastatrices sur la santé physique et mentale des personnes exilées

La pluralité des violences subies au quotidien par les personnes exilées (expulsions à répétition, violences policières, absence d'accès aux droits, précarité extrême, etc.) a d'importantes conséquences sur leur santé mentale.

L'impossibilité de se sentir en sécurité dans ces lieux de survie, la crainte permanente de se faire expulser ou de subir des violences policières, à toute heure du jour ou de la nuit, empêchent toute possibilité de repos, physique comme psychique, et ne peut mener qu'à l'épuisement. Cela impacte d'autant plus fortement les personnes que cette insécurité permanente n'est pas « accidentelle », mais résulte d'une volonté politique de harcèlement et d'épuisement des personnes exilées. Personnes exilées qui, rappelons-le, ont, pour nombre d'entre elles, déjà été confrontées à des tortures et mauvais traitements dans leur pays d'origine et/ou sur la route migratoire. Le non accueil subi dans un pays dans lequel elles espéraient pouvoir se sentir en sécurité ravive les souvenirs de violences vécues dans les pays d'origine, sur la route migratoire, et créent de nouveaux traumatismes.

Les arrestations et placements en rétention génèrent également leur lot de souffrances, et font souvent suite à des expulsions des lieux de (sur)vie. Alors que de nombreuses personnes bloquées à la frontière sont exposées à des événements traumatiques, c'est encore une réponse répressive qui prévaut. Les rescapé.e.s de naufrages sont très souvent placé.e.s en garde à vue ou en retenue administrative.

La retenue administrative, c'est quoi ? - Focus sur la rétention administrative dans le nord de la France

La rétention administrative maintient dans un lieu d'enfermement (les CRA – Centres de rétention administratives) des personnes étrangères qui font l'objet d'une décision d'expulsion du territoire, dans l'attente de leur renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration ; elle peut être prolongée par le juge de la liberté et de la détention après 48 heures, lorsque le départ immédiat de France est impossible. Elle ne peut pas dépasser 90 jours (ce délai, qui était de 45 jours, a été allongé à 90 jours en 2018).

Deux centres de rétention administrative (CRA) existent dans le Nord-Pas-de-Calais : Coquelles près de Calais, et Lesquin près de Lille. Le Centre de rétention qui enferme les personnes les personnes exilées du littoral normand est à Oissel, près de Rouen. Le CRA de Coquelles n'ayant pas de places femmes, les femmes exilées survivant sur le Calaisis sont placées en rétention à Oissel.

Les bénévoles du réseau PSM s'organisent pour soutenir les personnes en rétention, notamment en assistant aux audiences du Juge des libertés et de la détention à Coquelles ou à Lille, en rédigeant des communiqués de soutien aux personnes risquant d'être renvoyées et en visitant les personnes au sein des CRA. Comme dans tous les lieux d'enfermement collectifs en France, plusieurs alertes du fait de la crise sanitaire ont visibilisé la grande promiscuité et les défaillances autour de la santé des personnes enfermées, situation qui s'est prolongée en 2021.

Par ailleurs, **les 4 et 5 novembre 2020**, la nouvelle Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), nommée le 14 octobre 2020, a réalisé sa première visite de terrain à Coquelles, mission pendant laquelle avec son équipe, elle s'est rendue à l'hôtel de police et dans les locaux de garde à vue à Coquelles, mais aussi les locaux de rétention, et a assisté à des audiences devant le juge de la liberté et de la détention. **En juin 2021**, deux rapports ont parus sur ces visites. La dernière visite de l'institution à Coquelles remontait à 2015, et il s'agissait de la 3^{ème} visite des locaux.

S'agissant des événements traumatiques d'ampleur, comme les naufrages, la Cellule d'Urgences Médico-Psychologiques (CUMP) a la légitimité d'intervenir au vu du drame et des conséquences psychologiques potentielles pour les personnes rescapées, mais également auprès des membres des communautés, des bénévoles et soutiens. D'ailleurs, la CUMP a été saisie à la suite du naufrage du 24 novembre, et l'Etat a accepté de rendre accessible des possibilités de soutien psychologique sur Calais, Dunkerque et Boulogne via les Centres Médico-Psychologiques, pour les personnes exilées ainsi que pour les acteur-ice-s associatifs. Ce dispositif a été mis en place tardivement, un bilan sera réalisé avec les acteurs sanitaires dans l'objectif d'améliorer les potentielles prochaines fois. Les traumatismes non reconnus, niés par l'environnement, ont d'autant plus d'impact sur la santé mentale des personnes, et peuvent avoir des conséquences importantes à long terme.

Face à ces souffrances engendrées par la situation de précarité et de violences dans lesquelles les personnes sont contraintes de survivre, l'accès aux soins de santé mentale reste inadapté aux besoins des personnes (délais de premier rendez-vous en Centre Médico-Psychologique très élevé, manque d'Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité, faibles plages horaires de consultations psychologiques à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé lorsqu'elles existent, absence ou difficultés d'accès à l'interprétariat professionnel, etc.). Si les conséquences sur la santé mentale des personnes exilées de ces politiques migratoires se constatent quotidiennement sur le terrain depuis déjà de nombreuses années, elles demeurent sous-estimées et ne sont toujours pas prises en considération par l'État.

L'épuisement des personnes exilées agit par ricochet sur les bénévoles et soutiens des associations à la frontière qui observent, documentent les violences subies et viennent en soutien des victimes. Là encore, les possibilités de soutien sont restreintes, peu d'associations ayant les possibilités financières d'offrir des temps de supervision ou d'analyse des pratiques aux bénévoles et salarié.e.s. Pourtant, là encore les besoins sont grandissants.

Ces mêmes personnes bénévoles / militantes subissent un harcèlement elles-mêmes, ou des entraves à leurs actions qui continuent d'être documentées à la suite d'Amnesty le 19 décembre 2019 dans un article intitulé [« Nord de la France – Les pratiques abusives et l'impunité de la police continuent »](#).

3. Un rôle palliatif des associations humanitaires qui travaillent avec moins de moyens et sont de plus en plus entravées dans leurs actions

- **Un manque de moyens structurels et un troisième confinement qui « démobilise » dans certains territoires**

Le troisième confinement a été marqué par une période « confuse » dans les relations inter-associatives et la dynamique du réseau, notamment du fait de l'évolution des restrictions, la perpétuelle réadaptation des services de chacun.e.s des organisations, mais aussi de l'adaptation des rencontres et moyens de communications. Pour exemple, les réunions inter-associatives se déroulaient tantôt en visio, ce qui excluait ceux ou celles qui ne sont pas à l'aise avec ce moyen de communication, ou s'y refusaient. Mais ce moyen de communication convenait à une bonne partie du réseau, qui y voyait un gain de temps, et a permis des échanges réguliers et enrichissants entre membres à la frontière, qui n'aurait jamais eu lieu si le présentiel était maintenu. Puis, petit à petit, les rencontres en présentiel ont repris, timidement, avec des périodes d'incertitudes, et un nombre très limité de personnes, démobilisées cet été sur certains territoires.

L'annonce du départ de Choose Love – anciennement Help Refugee – comme principal financeur pour une dizaine d'associations et de projets sur le littoral, de Calais à Dunkerque, a grandement fragilisé une bonne partie du réseau. Le retrait total sera effectif fin décembre, avec pour conséquences :

- La disparition totale de certaines structures ;
- Des postes en péril, notamment le poste de Juriste du collectif Human Rights Observers ; mais aussi tous les postes de coordinateurs.trices du Refugee Women Center ou encore de Project Play avec une continuité moindre des activités de terrains ;
- La disparition de ces organisations à terme dans les espaces inter-associatifs (et donc de plaidoyer long terme) faute de capacité humaine suffisante ;
- La réduction des activités humanitaires, faute de moyens, avec par exemple un retrait du terrain de Collective Aid (association de distribution de matériel) à Grande-Synthe.

Face à ce manque de moyens structurels, de nouvelles situations de détresse ont émergé avec la démultiplication des traversées et des naufrages mettant en difficulté les associations qui doivent pallier à l'absence de dispositif de prise en charge des naufragés par les autorités compétentes.

En effet, d'une part, les mairies du littoral se sentent « démunies » face à l'ampleur du phénomène. « *Comment les communes du Boulonnais s'adaptent pour accueillir les migrants naufragés* » titre [un article de la Voix du Nord](#) du 1^{er} septembre. 6 maires témoignent sur les naufrages et la prise en charge dans leurs municipalités respectives. La préfecture du Pas-de-Calais indique dans l'article que depuis l'été 2020, un « protocole de prise en charge des naufragés » est déployé. Celui-ci prévoit, notamment, l'intervention des « équipes de la protection civile », 24 heures sur 24 et tout au long de l'année, sur le lieu de la découverte de personnes en difficulté.

Pourtant plusieurs associations sur le littoral constatent régulièrement cette absence de prise en charge des personnes naufragées à Calais et Grande Synthe, notamment au niveau de l'hébergement d'urgence, mais aussi au niveau de la détresse médicale des personnes, détresse physique ou psychologique. Sur le seul mois de septembre c'est plus de 1 462 personnes en détresse en mer ou ramenées au port (sur tout le littoral) qui ont appelé les équipes d'Utopia 56 et qui n'ont pas bénéficié de prise en charge médicale ou autre. Certaines personnes, trempées et parfois en situation d'hypothermie, ont été directement ramenées sur les lieux de (sur)vie par la police.

- **Des entraves multiples aux aidant.e.s qui perdurent, le phénomène nouveau d'entrave aux observations, et des victoires encourageantes face au délit de solidarité**

La mairie de Calais a pris, le 18 février puis rectifié le **1^{er} mars 2021, un arrêté de fermeture de la « Crèche », une halte solidaire, ouverte par le Secours Catholique** — Caritas France en lien avec le Diocèse d'Arras à destination des personnes exilées à la rue à Calais. Ce lieu accueillait pour la nuit, d'un côté des hommes seuls et de l'autre des femmes isolées ou des familles. Le Secours Catholique et le Diocèse d'Arras, représentés par Me Lionel Crusoé, ont contesté cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille le 28 avril. Le recours ayant été perdu au tribunal, le lieu a été expulsé quelques semaines plus tard.

La politique de contraventions des aidant.e.s s'est également poursuivie cette année, les associations et militant.e.s devenant particulièrement compétent.e.s pour contester les amendes auprès du tribunal de police. Cette politique contraventionnelle menée particulièrement à Calais depuis la destruction du bidonville en 2016, s'était renforcée considérablement lors des différents confinements en 2020. Demandant un travail de compilation et de suivi minutieux pour les associations, le collectif d'avocat.e.s national Barreaux des rues ainsi que des avocat.e.s se sont placé.e.s en soutien des associations pour la méthode et le soutien juridique des contestations, au quotidien la tâche étant prise en charge par différents postes de coordination ou de juriste associatifs. A Ouistreham, un épisode de contraventions alors que plusieurs militant.e.s étaient venu.e.s soutenir des personnes exilées, a également mené à une défense collective qui a abouti devant les tribunaux (voir plus loin).

Egalement, deux arrestations et placements en garde à vue de bénévoles dans le cadre de leurs activités associatives ont été comptabilisés à Calais, non suivies de poursuites par le parquet, mais restant une entrave à l'action solidaire et ayant pour conséquence la nécessité de former régulièrement les bénévoles sur leurs droits face à la police et sur ce qu'est le délit de solidarité.

En cette année 2021, en plus des entraves « habituelles » d'entraves et d'intimidations des forces de l'ordre dans le cadre des activités humanitaires ou d'observation des droits humains, l'année 2021 a été marquée par le rythme mensuel des arrêtés anti-distribution dans le Calaisis. En effet, **les arrêtés préfectoraux se succèdent depuis le 11 septembre 2020**, interdisant aux associations non mandatées des réaliser des distributions de nourriture et de boissons aux personnes exilées dans une grande partie de la ville de Calais. Au 10 septembre, cela faisait un an de prolongation de ces arrêtés anti-distribution. Le 13 décembre, Calais connaissait son dix-huitième arrêté préfectoral anti-distribution.

Un phénomène nouveau et inquiétant : l'entrave au travail des journalistes. Si ce n'est pas nouveau que des associations soient empêchées d'observer des actions des forces de l'ordre, les journalistes sont dorénavant empêché.e.s de documenter les expulsions à Calais et Grande Synthe. Le tribunal administratif de Lille a rejeté, le 5 janvier, la demande de deux reporters indépendants d'enjoindre, en urgence, aux préfetures du Nord et du Pas-de-Calais de les autoriser à accéder aux différents sites où il

est procédé à l'évacuation de campements. En cause, notamment, plusieurs épisodes durant lesquels les deux journalistes disent avoir été entravés dans leur travail, évoquant une atteinte grave à la liberté d'informer. Le syndicat national des journalistes, en soutien au recours des journalistes, a fait paraître une tribune dans Le Monde : [« Il est urgent de garantir la liberté citoyenne d'informer et être informé »](#) le 26 janvier 2021.

Des recours gagnants en 2021 sur le délit de solidarité à la frontière ! Si les entraves structurelles aux aidant.e.s décrites précédemment découragent par leur systématicité, et leur harcèlement des solidaires, 2021 a aussi été une année de victoires contre le délit de solidarité et les entraves à la frontière :

- Le retrait d'une fiche S d'une militante calaisienne : arrêtée lors d'une commémoration aux mort.e.s de la frontière en 2016, elle avait appris lors de la préparation de son procès, qu'elle était inscrite au fichier des personnes recherchées pour menace contre la sûreté de l'État. Elle a pu demander le retrait de sa fiche S en justice selon une procédure particulière, et le 3 juin 2021, le Conseil d'Etat a ordonné l'effacement de cette fiche du fichier.
- Cassation dans l'affaire du tweet de Loan Torondel : après 3 ans de procédure, la Cour de cassation a annulé le 30 mars 2021 la condamnation de l'ancien bénévole de l'Auberge des migrants à payer une amende de 1 500 €. Il était accusé de diffamation pour un tweet ironique sur la police.
- Un délit de solidarité qui aboutit à la condamnation de la police : pour des faits datant du 31 juillet 2018, lors d'une expulsion de personnes exilées sous un pont que filme un bénévole, Tom Ciotkowsky. Le jeudi 2 septembre, un policier des compagnies républicaines de sécurité (CRS) a été condamné pour l'agression d'un bénévole à Calais en 2018, à dix-huit mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer, tandis que ses deux subordonnés ont été relaxés. Rappel de cette affaire [ici](#). Il avait agressé un bénévole britannique à Calais lors d'une évacuation de migrants et falsifié son procès-verbal (PV).
- Deux audiences gagnantes au Tribunal de police en lien avec des activités associatives :

Le 10 novembre 2021, 4 militant.e.s en soutien aux personnes exilées de Ouistreham comparaissaient suite à la contestations de contraventions reçues pour « rassemblement interdit sur la voie publique dans une circonscription territoriale en état d'urgence sanitaire et devant faire face à l'épidémie de COVID-19 ». Une dizaine de militant.e.s avaient reçu des contraventions en 2020 : alerté.e.s par des personnes exilées qui souhaitaient revenir sur le campement de Ouistreham, et qui étaient empêchées brutalement par le PSIG (menant notamment au placement en rétention de deux personnes), les militant.e.s s'étaient rendu.e.s sur place en soutien. La contestation de 4 des contraventions a abouti au Tribunal de police qui a indiqué que les faits reprochés étaient prescrits, et a donc annulé les contraventions. L'intérêt de l'audience a consisté à ce que l'avocate indique qu'il n'y a pas eu de rassemblement sur la voie publique mais qu'un regroupement s'est formé temporairement du fait des gendarmes qui ont encerclé les exilés et les militant.es, empêchant les personnes de circuler librement. L'avocate a pu s'exprimer sur l'aspect politique de la présence des militant.e.s aux côtés des exilés et que c'était cette démarche politique qui a été sanctionnée. Elle a précisé que cette action a notamment permis d'assurer un suivi juridique des exilés envoyés en centre de rétention administrative et de récupérer le matériel du campement.

Le 4 décembre 2021, une ancienne coordinatrice d'Utopia 56 Grande Synthe, était convoquée au tribunal de police de Dunkerque pour avoir chanté dans sa cellule de garde à vue la chanson Bella Ciao, suite à son arrestation sur le terrain en avril 2020 à Grande-Synthe. Pour ce "tapage injurieux", elle risquait jusqu'à 450€ d'amende. Les poursuites ont été abandonnées à l'issue de sa convocation. Elle était à l'origine interpellée par la police durant l'expulsion d'un campement à laquelle elle assistait, et la police justifiait l'arrestation par des faits "d'atteinte portée à l'autorité judiciaire en jetant le discrédit sur une décision de justice" par sa simple présence sur place, ainsi que "mise en danger de la vie d'autrui". Ces motifs ont été rapidement abandonnés, mais elle a reçu quelques mois plus tard une amende pour « tapage injurieux ». Même si le tribunal n'avait à traiter que de l'amende pour tapage injurieux reçue un mois après la garde à vue, la juge a laissé l'avocate et l'ancienne salariée d'Utopia 56 revenir sur le contexte de la garde à vue, l'arrestation de toute une équipe pendant une expulsion de terrain sur des motifs qui n'ont pas mené à des poursuites. Elle a pu exprimer qu'elle a été arrêtée alors "qu'elle faisait son métier" et a parlé de la situation que vivent les personnes exilées sur le littoral. Son avocate a pu qualifier de "procédure bâillon" cette arrestation - mais aussi que c'est tout un système sur le littoral qui existe pour empêcher les associatifs de faire leur travail.

4. Une multiplication des interpellations des solidaires à la frontière

- **Focus sur la grève de la faim : une action qui a largement rassemblé localement à Calais, mais qui a aussi rallié les associations au national et sur le reste de la frontière autour de revendications fédératrices**

A la suite du décès de Yasser, percuté sur l'autoroute, tôt le matin. Les expulsions de terrain ont tout de même eu lieu la matinée, même celle de son campement où pourtant des personnes qui avaient assisté à la mort de leur ami étaient retournées. Et cela, malgré les alertes des associations à la préfecture et au commissariat. A la suite de sa mort, et de ces expulsions, les personnes exilées ont organisé une manifestation dans la ville de Calais. A l'issue de cette manifestation, 3 militant.e.s ont annoncé entamer une grève de la faim dès le lundi 11 octobre. Autour d'un hashtag #Faimauxfrontières, les militant.e.s portaient 3 revendications principales, relayées via une pétition :

- La suspension des expulsions quotidiennes et des démantèlements de campements durant la trêve hivernale
- Durant cette même période, arrêt de la confiscation des tentes et des effets personnels des personnes exilées
- L'ouverture d'un dialogue citoyen raisonné entre autorités publiques et associations non mandatées par l'État, portant sur l'ouverture et la localisation de points de distribution de tous les biens nécessaires au maintien de la santé des personnes exilées.

Le bilan de la grève de la faim est mitigé : aucune des revendications pourtant minimales n'a obtenu gain de cause ou a été suivie d'effets sur le long terme. En revanche, cette grève a eu un effet significatif sur le travail collectif des associations qui de concert ont soutenu les revendications et les grévistes. Plusieurs actions ont émergé de cette volonté collective d'opérer un changement de la situation : des blocages d'expulsions, une manifestation organisée à Calais, puis une manifestation organisée à Paris.

Un autre impact a été l'afflux de médias qui se sont emparés du sujet et ont relayé largement en place publique les revendications, ainsi que les débats autour des expulsions de terrain, et le harcèlement que connaissent les personnes exilées. Le sujet de la destruction des affaires et des biens de première nécessité a été mis en avant, les ministères étant questionnés et placés devant leurs contradictions, notamment sur la lacération des tentes et le vol des biens personnels.

La revendication autour du dialogue citoyen raisonné a abouti à une réunion à laquelle des associations et militant.e.s calaisien.ne.s, qui d'habitude ne sont pas invitées, ont pu être présentes, mais surtout à laquelle des personnes exilées ont pu venir et porter leurs propres revendications, que ce soit la régularisation, ou le retrait du statut Dublin.

- **Une année ponctuée par des manifestations et des actions directes**

Le 27 mars, pour la journée internationale du droit au logement, répondant à l'appel européen de manifester, et à l'initiative d'Utopia 56 et la CGT, les associations du Dunkerquois ont organisé une manifestation pour l'arrêt des expulsions, l'accès à un hébergement d'urgence et à un logement digne pour toutes et tous, y compris les personnes sans papiers.

Le 12 mai, le lendemain de la parution d'un arrêté d'interdiction de stationnement et de circulation de la mairie de Grande Synthe en vue d'une expulsion du lieu de vie, une cinquantaine d'associatifs est venue bloquer l'expulsion. Les personnes exilées ont été prévenues en amont, et beaucoup d'entre elles ont préféré « s'auto-expulser » du terrain.

Le 9 juin, un rassemblement de 200 soutiens devant le tribunal administratif de Caen, en parallèle d'une audience pour protester contre la demande d'expulsion du squat situé à Ranville, accueillant les personnes exilées du campement de Ouistreham.

Le 26 juin, une déambulation solidaire était organisée dans les rues de Calais. Conviviale et déterminée, entre bar à eau et remise de médailles en chocolat à la maire de Calais, au Préfet du Pas de Calais et au ministre de l'Intérieur, la manifestation fêtait ironiquement le 11^{ème} arrêté préfectoral, voir le [communiqué de presse des associations organisatrices ici](#).

Le 17 juillet, le collectif Calais Food Collective organise une action dans le centre-ville de Calais : elle dépose plusieurs mètres cube de déchets collectés sur les différents lieux de vie sur une place principale de Calais, avec pour objectif de dénoncer la non-prise en charge des sacs poubelles par les services compétents, à la suite de plusieurs demandes de collecte par courriers. Les pancartes arborent les slogans « Mairie défailante – Ville dégoûtante », et « Une honte à vous », avec les sacs poubelles remplis qui jonchent la place publique. Les personnes du collectif ont toutes subi des contrôles d'identité, et leur véhicule a été immobilisé.

Le 5 septembre, un rassemblement s'est tenu à Calais à l'initiative du Comité de soutien Justice pour Aleksandra, un an après la mort du bébé.

Le 8 octobre, une manifestation pacifique était organisée par la communauté soudanaise à Calais en hommage à Yasser, percuté sur l'autoroute le 28 septembre 2021.

Les 4 et 7 novembre, des associatifs et des personnes exilées ont bloqué des expulsions du lieu de vie « Old lidl » situé à Marck dans le Calaisis. Si le blocage a fonctionné [le 4 novembre](#), cette expulsion

marquant la millième expulsion de l'année à Calais, [le 11 novembre](#) la police a fait usage de la force, et est parvenue à expulser le terrain.

Le 13 novembre à Calais, une manifestation joyeuse, rassemblant une grande diversité d'associations du réseau, venues de Ouistreham, Grande Synthe, Lille, sont venues manifester en soutien aux revendications portées par les grévistes de la faim.

Le 21 novembre, une manifestation est organisée à Paris à l'appel des militant.e.s et associations de Calais contre la maltraitance et pour l'accueil des personnes en exil.

Le 18 décembre, pour la journée internationale des migrants, une manifestation a été organisée à Dunkerque, plusieurs villes rejoignant le cortège, dont la ville de Calais.

- **Un maintien des envois de courriers classiques d'interpellations mais aussi des réunions avec différentes collectivités et autorités**

Malgré le découragement des acteurs associatifs face aux réponses insuffisantes des autorités aux courriers envoyés depuis déjà plusieurs années, cette action a été maintenue en 2021, permettant de documenter formellement les contextes de (sur)vie des personnes exilées, et les demandes associatives associées. L'une des évolutions par rapport aux années précédentes, c'est que les associations ciblent des demandes précises par rapport aux compétences particulières des autorités, pour obtenir des évolutions tangibles. Ainsi, sur chaque territoire, les interpellations ont consisté en des demandes très ciblées :

A Calais :

- Des courriers sur la collecte des déchets ont pu être échangés avec la communauté d'agglomération du Calaisis, et la sous-préfecture de Calais, aucun des deux ne se reconnaissant compétent pour le ramassage des déchets près des lieux de vie. Une [pétition](#) pour demander une collecte a également été lancée.
- Des courriers sur l'amélioration de l'accès à l'eau à Calais ont pu être envoyés à différentes mairies du Calaisis, et à la sous-préfecture, notamment avec une collecte de signatures pour le lieu de vie du Fort Nieulay. Le courrier était donc signé par 272 personnes exilées (sur)vivant sur le lieu, et par 6 associations en soutien.
- Le groupe femmes-familles à Calais a pu avoir un échange de courriers sur l'hébergement d'urgence des femmes et des familles dès l'été, mais a aussi fait le relai de demandes comme des repas adaptés pour les femmes allaitantes ou enceintes, des demandes de serviettes hygiéniques ou des couches.

A Grande Synthe :

- Des échanges sous forme de réunions ont pu avoir lieu entre la mairie de Grande Synthe et les associations à plusieurs reprises en 2021. La demande principale était l'arrêt des expulsions et des lacérations de tentes auprès de la mairie qui n'ont pas abouti à un résultat (les associations ont donc déposé un recours en nullité des expulsions pour faire condamner ces agissements). Les demandes sur l'accès à l'eau ont continué sur l'ensemble de l'année, au gré des expulsions de terrain. En novembre, les personnes exilées ont été chassées de la ville de Grande Synthe après plusieurs expulsions de leur lieu de vie. Des

demandes sur l'eau ont été faites auprès de la commune de Loon Plage mais aussi auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, demandes urgentes laissées sans réponse.

A Saint Hilaire Cottes :

- L'association Terre d'errance, soutenue par la Ligue des droits de l'Homme et la Fondation Abbé Pierre a envoyé un courrier à la mairie demandant le retrait de l'arrêté municipal anti-bivouac à côté du campement, courrier qui est resté sans réponse.

ACTIVITES DE LA PSM

Dans le contexte décrit ci-dessus, le défi pour la PSM – qui constitue également sa principale force et raison d’être -- est de s’extraire au mieux des situations d’urgence pour s’inscrire dans le moyen et long-terme et permettre ainsi les prises de recul, favoriser la réflexivité des associations de son réseau et la mise en place d’actions visant des résultats plus structurels (transformation des conditions d’accueil des personnes exilées et d’exercice de leurs droits notamment).

Pour cela, notre action se structure autour de deux grands objectifs généraux : d’un côté, le renforcement des compétences des bénévoles et de l’analyse des pratiques au sein du réseau ; de l’autre, l’appui à la coordination entre associations et au passage à l’action collective. Il faut y ajouter un troisième objectif : celui de la dynamisation de notre vie associative et de la communication interne.

I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

A. Organisation et animation de formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles sur les questions juridiques, pour qu’ils et elles puissent s’approprier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain. En 2021, 4 temps de formations juridiques ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- **Les 20 et 22 janvier** : 2 sessions de formation co-animées avec Utopia 56, réalisées en visioconférence, ont permis de former des bénévoles de Grande-Synthe, et des bénévoles lillois, dans le cadre d’un projet d’« enquête-flash » visant à mieux identifier les besoins et violations des droits des personnes exilées sur le territoire.
- **Le 14 avril** en visio-conférence : une formation sur le droit à l’eau a été conçue « à la carte » pour répondre aux questionnements des bénévoles de Calais qui se mobilisaient sur l’accès à l’eau et avaient besoin d’être outillé.e.s. Une personne ressource de Solidarités Internationale était présente pour répondre aux questions sur les avancées du droit à l’eau en France et au sein de l’Union européenne. Ce travail se poursuit via la création d’un Manifeste sur l’eau spécifique à la frontière.
- **Le 2 juillet**, une formation a eu lieu à Calais sur le délit de solidarité, co-animée avec *Human Rights Observers*, répondant à un besoin nommé par les associations hébergées à l’entrepôt inter-associatif sur les droits des bénévoles dans leur soutien aux personnes exilées.
- **Le 30 novembre**, une journée formation a eu lieu à Grande Synthe sur les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, organisée par la PSM, et co-animée par Unicef et InfoMIE.
- **Le 8 décembre**, deux formations ont eu lieu sur les bases légales des expulsions de terrain, le matin à Calais, et le soir à Grande Synthe, animées par la PSM et HRO. Très demandées lors de la grève de la faim, ces formations habituellement réalisées par Human Rights Observers au sein

de l'entrepôt à Calais ont pu rassembler d'autres acteurs qui connaissaient moins la problématique.

B. Organisation et animation d'autres temps de formation

En 2021, 2 temps de formations coordonnés par la PSM ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- **Le 15 mars et le 27 avril 2021** : une session de formation en partenariat avec l'URIOPSS s'est tenue en visioconférence sur « Organiser et Animer une réunion - niveau 1 ». Elle a réuni 14 participant.e.s en deux temps, leur permettant de s'outiller sur les principes de base de l'animation de réunion (ou d'en revalider certains), tout en permettant des échanges autour de situations plus complexes. L'importance de penser et d'organiser les temps de réunion est soulignée aussi bien dans le cadre des dynamiques de coordination inter-associative, qu'en interne à certains collectifs.
- **Les 25 juin et 1^{er} juillet** : deux sessions de formations, de nouveau en partenariat avec l'URIOPSS, se sont tenues dans les locaux d'Emmaüs à Grande-Synthe sur la question de l'anticipation et de la gestion des conflits. 9 personnes ont pu y participer et échanger dans un cadre souhaitant pouvoir garantir bienveillance et confidentialité.

2 temps de formations proposés par des partenaires ont également pu être relayés par la PSM dans le réseau :

- **Le 28 mai**, une formation sensibilisation à Calais, organisé par le GRDR de Lille, en lien avec le Planning Familial du Pas-de-Calais, mais aussi avec des interventions d'associations actives auprès des personnes exilées à Calais dont la Cabane Juridique traitait des « **Violences à l'encontre des femmes en migration** ». Cette journée avait pour objectif d'apporter des éléments de connaissance sur le sujet des violences et de revenir sur le cadre légal de protection. Elle visait à permettre de mieux repérer des situations de violence et d'outiller les intervenant.e.s, professionnel.le.s et bénévoles, afin de savoir comment réagir et connaître les possibilités d'orientation.
- **Les 17 et 18 juin**, une formation par le Collectif de journalistes Lillois « La Friche » a eu lieu à Calais sur « **Médias et exil** » utilisant des outils d'éducation populaire qui ont beaucoup plu aux bénévoles et militant.e.s présent.e.s, à travers diverses tables rondes, puis des ateliers de media-training. Le programme était le suivant :
 - Petite histoire et grande histoire de Calais et de son traitement médiatique
 - Table-ronde n°1 : Déconstruire le discours médiatique et son champ lexical
 - Table-ronde n°2 : Analyser les images qui racontent l'exil dans les médias
 - Table-ronde n°3 : Comment convaincre les rédactions de traiter de l'exil sur le temps long
 - Atelier n°1 : Media training - Apprendre à discuter avec les médias
 - Atelier n°2 : Images et slogans - Apprendre à interpeller, faire passer un message
 - Atelier n°3 : Monter un projet média, faire vivre une rédaction participative

2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse

A. Le Forum annuel

Chaque année, la PSM organise un forum associatif : un temps de rencontre et d'échanges réunissant l'ensemble de la PSM autour d'une thématique commune. L'année 2020 a été un peu différente du fait de la crise sanitaire, et le Forum s'était transformé en ateliers réflexifs sur un après-midi le 10 octobre en lieu et place du Forum habituel qui avait plutôt lieu auparavant en mars de chaque année. Suivant ce rythme nouveau, le Forum de la PSM a eu lieu le 25 septembre 2021 dans des locaux mis à disposition par le Channel, la scène nationale de théâtre de Calais. Ce temps de Forum était dédié aux premiers aboutissements de la Commission plaidoyer dans le but à la fois de valoriser le travail réalisé et la dynamique inter-associative du réseau PSM à l'échelle de la frontière, et d'autre part de lancer la dynamique pour l'année à venir.

Dans la matinée, une présentation en avant-première de l'analyse des politiques publiques à la frontière franco-britannique depuis 30 ans de Pierre Bonnevalle, et d'autre part, de l'enquête anthropologique menée auprès des personnes exilées sur les différents lieux de (sur)vie de Marta Lotto a été faite.

L'après-midi a pu être consacrée aux réflexions autour des prochaines étapes de la commission plaidoyer :

1. la création d'alliances citoyennes,
2. la co-construction avec les personnes exilé.e.s
3. la prise de recul sur les pratiques associatives.

Ces réflexions ont été menées au sein de différents ateliers en groupes plus restreints permettant d'aller sur des propositions concrètes.

La journée a réuni environ 60 participant.e.s à la plénière de présentation des rapports par les chercheurs, puis 20 personnes dans chacun des 3 ateliers prévus l'après-midi. La soirée s'est clôturée autour d'un film documentaire "Un Paese di Calabria" de Shu Aiello, Catherine Catella, qui porte sur l'expérience d'accueil de personnes exilées à Riace, village du sud de l'Italie. Ce film, qui retrace la construction du vivre ensemble, de nouvelles approches et de valeurs communes et qui voit "revivre" toute la vie d'un village touché par l'exode rural, a clôturé la journée en beauté, et a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme par les participant.e.s. Les

personnes présentes sont venu.e.s de Calais, Grande-Synthe, Ouistreham, Caen, Norrent Fontes, Lille, Paris, mais aussi de Lyon pour assister à la journée.



Forum Annuel
Plateforme des Soutiens aux Migrants
25 septembre 2021

Dès 9h - Accueil autour d'un café
10h - 12h - Présentation des rapports

* Analyse des politiques publiques menées à la frontière *
de Pierre Bonnevalle

* Enquête auprès des personnes exilées *
de Marta Lotto

REPAS

de 14h à 17h30 - 3 ateliers d'échanges et de réflexions :

- Échanges sur la construction d'alliances à l'échelle de la frontière & S'outiller pour construire un discours commun dans cette recherche d'alliances : Comment faire ? Quelles lignes rouges se fixer ?
- Aller à la rencontre des personnes exilées : échanges de bonnes pratiques.
- Ouvrir la réflexion sur nos pratiques associatives à l'aune des retours des personnes exilées.

PROJECTION

18h - 19 h - Film documentaire "Un paese in Calabria".
de Shu Aeillo et Catherine Catella

Un film sur l'histoire d'un village d'Italie, Riace, qui comme beaucoup de villages du sud de l'Italie a connu une longue période d'exode rural massif, mais "... un jour, un bateau transportant deux cents Kurdes échoue sur la plage. Spontanément, les habitants du village leur viennent en aide. Petit à petit, migrants et villageois vont réhabiliter les maisons abandonnées, relancer les commerces et assurer un avenir à l'école...".

Le film parle d'accueil, de vivre ensemble, de création collective de nouvelles approches autour de l'hospitalité, et ça fait du bien !

La « commission plaidoyer » de la PSM ... ?

Pourquoi ?

Nous, associations agissant auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique constatons depuis plusieurs années maintenant les **difficultés à faire connaître la situation** des personnes à la frontière **et à obtenir un changement des politiques publiques qui y sont menées**. La multiplicité des interpellations associatives (courriers aux autorités, actions symboliques, recours contentieux, etc.) se heurte aujourd'hui à une **fin de non-recevoir des autorités**.

C'est quoi ?

Depuis janvier 2020, un **groupe de travail inter-associatif à l'échelle de la frontière**, s'est réuni autour d'une « commission plaidoyer », afin de partager une analyse des enjeux et difficultés à la frontière, de penser, à partir de là, les manières de **redéfinir le rapport de force existant sur moyen et long-terme et de faire ainsi bouger les lignes**.

La "commission plaidoyer" s'est dotée, non pas d'un plan de campagne avec des demandes finales d'ores et déjà identifiées, mais d'une méthodologie, impliquant un véritable changement de posture.

Comment ?

L'objectif de la démarche est de **"mettre autour d'une même table" les personnes exilées**, premières concernées par la situation, les **associations et personnes** agissant à leurs côtés, mais aussi une **diversité d'acteurs et d'actrices concernées d'une manière ou d'une autre**.

Durant ces 6 derniers mois, il s'agissait de poser les conditions d'un **véritable dialogue** qui puisse aboutir à des **propositions concrètes et partagées à plusieurs voix** !

Pour cela, la première étape s'est organisée autour du travail d'enquête auprès des personnes exilées de Marta Lotto, et de l'analyse des politiques publiques depuis 30 ans à la frontière franco-britannique de Pierre Bonnevalle.

Et maintenant ... ?

C'est le passage à l'action ! Il nous faut entrer en discussion avec une diversité d'acteurs locaux : **pour pouvoir être entendu.e.s à terme des pouvoirs publics, il est proposé de rejoindre et d'écouter la diversité des acteurs qui ont quelque chose à dire sur la situation à la frontière** : les habitant.e.s des différentes villes et villages concernés, les commerçant.e.s et la Chambre de commerce, les transporteurs routiers, les sauveteurs et sauveteuses en mer, les écoles, les lieux de culte, les universitaires, les élu.e.s locaux, les député.e.s, etc.

Le "pas de côté" consiste ici à ne pas essayer de convaincre, mais bien, tout en prenant au sérieux la diversité des perspectives, à **identifier ensemble des éléments de diagnostic partagés sur la situation à la frontière franco-britannique, ainsi que des solutions qui pourront être portées à plusieurs voix**.

Les rapports produits serviront à nourrir ces temps d'échange !

B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles

Depuis quelques années déjà, une réflexion large est menée au sein du réseau de la PSM concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles, de nouvelles personnes salariées, stagiaires, ou en service civique.

Les associations disposent d'outils internes de formation et d'accueil des bénévoles (livrets, codes de conduites, fiches pratiques...) mais ces outils ne sont pas souvent partagés entre les associations, chacune d'entre elles ayant ses spécificités et ses problématiques (médicales, logistiques, sécuritaires, etc.).

Certaines associations nous rapportent par ailleurs qu'il est difficile pour elles de former l'ensemble des nouveaux et nouvelles arrivantes, et qu'elles ne sont pas toujours à l'aise avec cette mission, par manque de moyens, de ressources et de structures. Les associations recevant des bénévoles de courte durée nous confient se trouver dans des situations délicates avec des nouveaux et nouvelles bénévoles envoyés sur le terrain, sans prendre véritablement le temps de se former et de s'informer sur la situation et se mettant ainsi parfois en danger.

Cette mission d'accueil est dorénavant en partie collectivisée à Calais avec le support de la PSM qui a engagé un travail en ce sens dès 2017, pour aboutir à des sessions de formation appelées « Welcome day » ritualisées tous les mois depuis 2019, le dernier mardi du mois. La trame est pensée comme un kit « clé en main » à destination des nouveaux et nouvelles bénévoles, reproductible en fonction des arrivées mais pouvant être également adaptée en fonction des membres associatifs qui s'impliquent et des besoins identifiés en amont ou au début du temps de formation.

Sur une demi-journée, le *Welcome Day* est ainsi pris en charge par un trinôme de bénévoles d'associations différentes, à partir d'un support de formation commun, actualisé régulièrement. Ce support contient des éléments sur l'histoire du Calaisis, les acteurs et actrices de terrain (qui-fait-quoi sur place), ainsi que des notions de « *safeguarding* » (« prendre soin de soi et des autres ») et une réflexion sur l'engagement bénévole à Calais. Des outils visuels et techniques d'éducation populaire sont mobilisés dans cette nouvelle formule. L'animation est faite en français et en anglais. L'objectif fixé de rendre autonomes les *Welcome Day* dès 2020 en confiant aux associations calaisiennes le kit « *Welcome Day* », contenant une trame d'animation et des outils, a dû être revu. La PSM continue d'être motrice sur la facilitation et la coordination de ces temps, qui permettent aux associations de sortir de l'urgence, non seulement en accueillant les bénévoles qui viennent d'arriver, mais aussi finalement en prenant le temps de cet échange. Les *Welcome Day* participent en effet à la transmission de savoirs, et renforcent le travail inter-associatif. Des associations se proposent d'ailleurs régulièrement pour animer un point d'information sur le travail de leur association au sein du *Welcome day*.

En 2020, la crise sanitaire avait fortement impacté le rythme mensuel des *Welcome Day* : 4 sessions seulement avaient pu être réalisées ; dès 2021, les *Welcome day* se sont donc adaptés et les deux premières sessions ont été réalisées en visio-conférence sur un format réduit de 2 heures.

En 2021, 10 sessions de *Welcome day* ont pu avoir lieu, avec une vingtaine de nouvelles et nouveaux bénévoles en moyenne :

- Le 17 février ;
- Le 30 mars, en visio-conférence, en présence du Gisti ;
- Le 27 avril, en visio-conférence, avec l'animation du Secours catholique ;
- Le 25 mai ;
- Le 29 juin ;
- Le 27 juillet ;
- Le 31 août ;
- Le 29 septembre ;
- Le 26 octobre ;
- Le 7 décembre.

C. Conférences et ateliers autour de personnes et associations ressources

Un temps de recul important a consisté en la **projection du documentaire « Radical Resilience » sur le burn-out militant**. Il s'agissait d'une projection en visio-conférence le **5 mai**, ayant regroupé 28 personnes, suivie d'un échange avec les réalisateur-riche-s. Le, lendemain, le **6 mai**, un atelier avec les réalisateur-riche-s a permis d'approfondir en plus petit groupe les échanges sur les questions de santé mentale des bénévoles. 15 personnes y ont participé.. Profitant de l'outil de la visio-conférence, les associations situées aux autres frontières intérieures (présentes à la frontière franco-espagnole et franco-italienne), ont également pu être invitées.

Parmi les temps de recul proposés en 2021, la PSM a poursuivi **son cycle de conférences sur les politiques menées à la frontière franco-britannique**.

Une conférence sur **l'externalisation de l'asile** avait déjà eu lieu **le 15 décembre 2020** pour permettre une prise de recul aux acteurs associatifs sur les conséquences que cette politique a déjà sur d'autres frontières, tandis que déjà d'autres formes d'externalisation ont cours à la frontière franco-britannique. De cette conférence avait émergé un espace ressources en ligne sur le sujet, [à trouver ici](#).

Le 19 mai, la PSM a proposé à nouveau dans le cadre de ce même cycle une conférence en visio sur **« Les politiques migratoires au Royaume Uni »** avec deux ONG britanniques, Refugee Rights Europe et Watch the Channel, qui ont pu apporter leurs expertises sur l'accueil réservé aux personnes étrangères au Royaume Uni. Les questions restant encore nombreuses au vu du contexte évolutif post-Brexit, Watch the Channel se proposait avec la PSM de produire une FAQ, pour continuer à répondre aux questions des associatifs, mais aussi à celles des personnes exilées qui auraient besoin d'informations sur l'accueil au Royaume Uni.

Une troisième conférence a eu lieu **le 7 octobre**, autour du [rapport sur les traversées en mer](#) de Loan Torondel, avec une analyse de la réponse des autorités françaises et britannique et des éléments de compréhension du contexte politique et de ce relativement récent, nouveau phénomène. Ce temps de présentation a été suivi d'un temps d'échange pratico-pratique, en présence de Watch the Channel, sur les traversées, les dispositifs prévues par la loi en cas de naufrage et les bonnes pratiques.

Une quatrième conférence aurait dû avoir lieu le **26 novembre 2021**, autour de l'ouvrage de Camille Gourdeau et de Xavier Dunezat : **“Du racisme d'Etat en France ?”**. Il aurait dû être suivi d'un échange avec le collectif Anti Racism Action Group. Ce temps a dû être annulé définitivement à cause du contexte très difficile de cette semaine particulièrement mortifère liée au naufrage important, et à un corps retrouvé sur une plage la veille.

Une conférence est prévue en 2022 sur **la militarisation des deux côtés de la frontière**, en lien avec la mission de Pierre Menzildjian, volontaire issu du réseau de chercheurs et chercheuses de Migreurop, accueilli par la PSM dès octobre 2021 jusqu'en mars 2022.

3. Documentation, recensement et mise à disposition des outils

A. Un travail de documentation du pouvoir d'agir

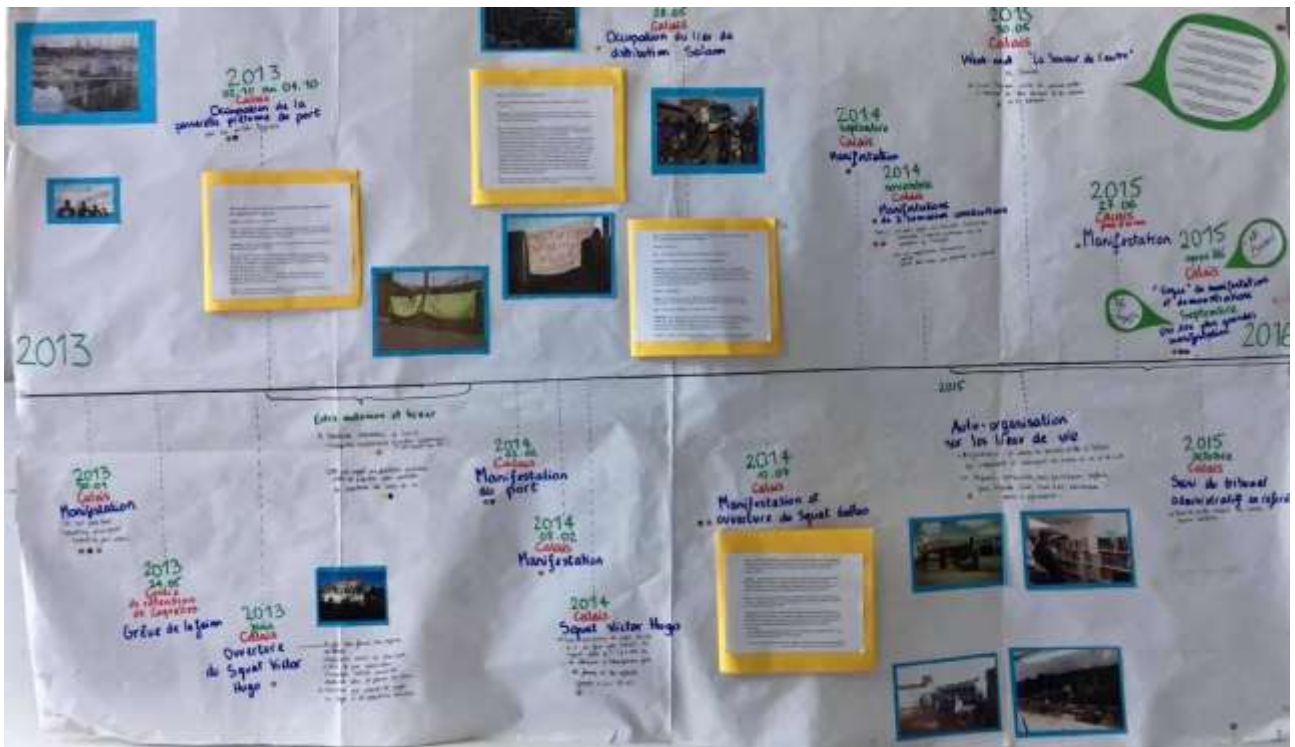
Lors d'une rencontre d'orientation stratégique en janvier 2020, les membres du CA de la PSM actaient l'importance de mieux documenter les actions menées par le réseau et par notre plateforme. En effet, le réseau a besoin d'une mémoire et d'un véritable bilan des actions déjà menées, des résultats obtenus, des obstacles rencontrés, des leviers activés, etc. L'idée étant de tirer les leçons du passé et d'adapter au mieux notre réflexion stratégique pour la suite. En 2021, ce travail a porté sur la question **du pouvoir d'agir des personnes exilées bloquées à la frontière**.

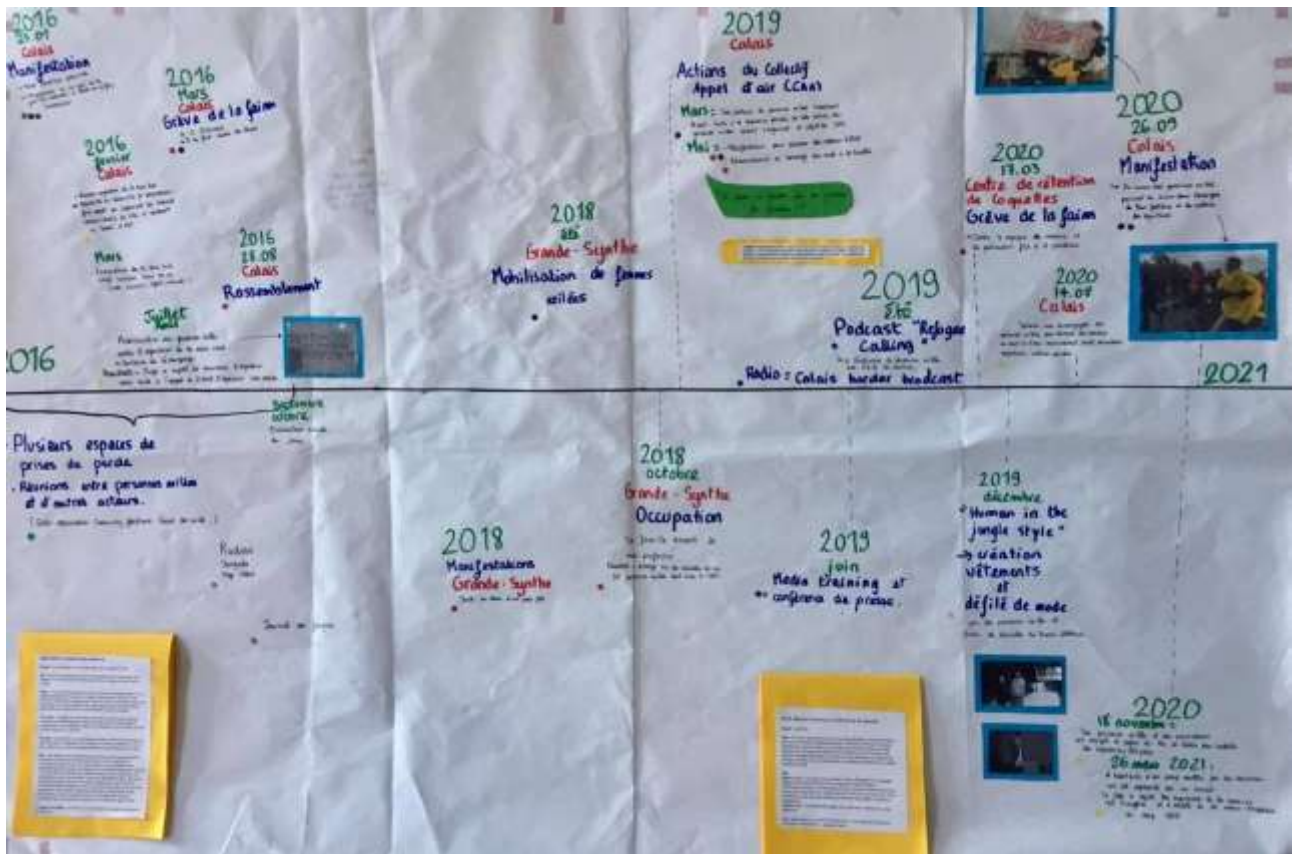
La PSM a choisi de recruter une stagiaire, **Bonnie Couillet**, pour une durée de 5 mois (février à juillet 2021). Sa mission consistait à documenter les actions collectives des personnes concernées des dernières années à la frontière franco-britannique et à créer des échanges dans le réseau autour de l'action associative qui pourrait favoriser cette action collective.

Ce travail a tout d'abord abouti à la publication [d'un article dans la revue Plein Droit du Gisti](#) (n°129–Juin 2021), relatant un entretien auprès de deux membres du collectif « Appel d'Air », mobilisé en 2019 à Calais et rassemblant des personnes exilées et leurs soutiens dans une action revendiquée d'auto-organisation et de reprise de la parole par les personnes exilées.

Il a ensuite abouti à la production d'une large frise, nourrie d'initiatives et d'actions menées par les personnes exilées à différents moments et différents endroits de la frontière, et ce depuis 2006. Bonnie Couillet a élaboré cette frise au croisement de différentes archives documentaires et d'entretiens, avec l'ambition de redonner une visibilité à des formes d'organisation et de résistances trop souvent oubliées et minorisées, y compris par les bénévoles et militant.e.s qui agissent à la frontière franco-britannique. La frise pourra ainsi notamment être déployée lors des « Welcome Day », et servir de base de discussion sur nos propres représentations.

Il s'agit ici d'un premier jalon, cette frise pouvant être enrichie de manière continue, prétexte à la construction d'une « autre » mémoire de ce qui se passe à la frontière, en lien avec, et par les premières personnes concernées.





II. Coordination et actions collectives

1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime, quasiment depuis son origine, des groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord-Pas-de-Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

Il y avait à l'origine un « *groupe juridique régional* » se réunissant à Calais une fois toutes les 5 semaines. Avec l'augmentation du nombre de personnes présentes à Grande-Synthe et à Norrent-Fontes en 2015 et 2016, des groupes locaux sont nés dans ces deux villes également. Ces groupes locaux se réunissaient plus ou moins régulièrement, en fonction des associations en présence sur le terrain à telle ou telle époque et des actions en cours. Cette année encore, la coordination juridique a pris d'autres formes.

- *Groupe juridique régional*

Le groupe juridique régional ne s'est pas réuni en 2021. Ce groupe s'appuie en particulier sur la liste de diffusions « Avocat.e.s », mais aussi sur l'animation de la PSM, et la participation active des membres

associatifs, qui ont vu un moindre intérêt à réunir le groupe juridique en 2021 autour des expulsions de terrain, qui est la thématique du groupe depuis 2019.

- ***La liste de diffusion « Avocat.e.s »***

La liste « Avocat.e.s » regroupe l'ensemble des acteurs juridiques du réseau, et les associatifs intéressé.e.s, ainsi que les avocat.e.s des Barreaux de Lille, Boulogne sur Mer et Paris, qui soutiennent nos actions. Cette liste permet d'avoir un espace de discussion collectif, facilement utilisable pour échanger les informations, et être réactif aux événements qui nécessitent une aide juridique rapide.

- ***Groupe référent à Grande-Synthe***

Ce groupe référent réunit une dizaine d'associations du Dunkerquois. Né en 2018, le groupe appelé « *référents* » s'est donné l'objectif de créer un mode d'organisation viable et efficace de remontées de l'information de terrain dans une optique de plaidoyer et d'actions contentieuses. Ce groupe s'appuie sur un cloud sécurisé par un mot de passe dans lequel sont centralisées et traitées l'ensemble des informations relatives aux thématiques suivantes : expulsion, hébergement, violences, mineur.e.s non accompagné.e.s. En 2020, le groupe référent s'est doté d'une liste mail ad hoc autour de membres « stabilisé.e.s », mais reste ouverte pour toute personne souhaitant rejoindre le groupe. Il s'est également doté d'une charte fixant ses objectifs et son fonctionnement, permettant de clarifier collectivement le rôle qu'il joue à Grande-Synthe.

Ce groupe reste un véritable espace de discussion, d'action et de formation, dans lequel les membres se connaissent bien et ont fait le choix de se mobiliser pour faire avancer politiquement la situation à Grande-Synthe. La collecte et le traitement des données sont des enjeux cruciaux. L'espace du groupe référent permet de collectiviser les informations compilées, et de décider quelles actions mener parmi une palette élargie : que ce soit des campagnes ou des manifestations 2020 ; ou encore des lettres précontentieuses.

Le chantier mené dès 2020 autour d'une enquête flash auprès des personnes exilées a abouti à l'écriture d'un rapport analysant les chiffres obtenus. Mais la mairie de Grande Synthe a procédé à un déplacement forcé des personnes habitant le Puythouck, déplaçant leurs affaires et le point d'eau vers un nouveau lieu le 16 avril, et le rapport réalisé a ainsi été obsolète à peine rédigé.

Le groupe référent a rédigé un courrier décrivant et dénonçant ce déplacement des personnes en dehors de tout droit commun, et demandant des explications à la Mairie de Grande Synthe. Il a apporté des réponses qui ne sont pas satisfaisantes pour les associations, lors d'une réunion dans laquelle l'ensemble de celles-ci étaient présentes. Depuis, le contexte évolue sans vraiment évoluer, mais des expulsions récurrentes empêchent toute action juridique qui nécessite un contexte stable qu'il serait possible de documenter.

Depuis, le groupe référent a travaillé sur d'autres stratégies moins coûteuses en termes d'énergie pour documenter la nouvelle situation : notamment un référé constat, qui consiste à demander à un juge de dépêcher un expert judiciaire pour venir constater sur le terrain la situation via un rapport. Le Tribunal administratif a rejeté cette requête.

Face à ce contexte beaucoup trop évolutif pour aboutir à ce qu'une stratégie long terme puisse porter ses fruits, le groupe référent a fait le bilan de ces tentatives qui n'ont pas abouti. A la suite de celui-ci, le groupe référent a mandaté la PSM et Human Rights Observers pour réaliser des contentieux sur les expulsions de terrain et le vol et la destruction d'affaires ; tandis que le groupe référent souhaite rencontrer une avocate pour tenter une nouvelle stratégie autour de la demande de diagnostics sociaux en amont des

expulsions – la PSM ayant été désignée pour rencontrer l’avocate et lui expliquer le contexte. Cette répartition des tâches aboutit à une dynamique moins collective, ceci le temps que le groupe se remobilise autour de projets à porter en commun.

- **Groupe « Emprise » à Grande Synthe**

La PSM anime depuis cette année le groupe « Emprise », qui s’est reconstitué sur la base de travaux réalisés par un groupe « Violences », qui existait en 2018, et essayait de s’outiller face aux situations de violences constatées sur les lieux de vie. Le constat de départ en 2021 est le suivant : « *Nous constatons - ou devinons parfois - des violences et des dominations sur les Jungles. En tant qu’associatifs, nous avons des difficultés à appréhender ces situations, et si de bons réflexes existent déjà parmi nous, on se sent en général assez démunis face à certaines situations. Notamment à Grande Synthe, on constate des niveaux de violences ou des dominations assez flagrantes directement sur les lieux de vie (captation des personnes affectées à certaines tâches, agressions au couteau, violences sexuelles, ..), mais aussi une action de la société civile du Dunkerquois qui apparaît comme très problématique (participation au trafic de matériel, ou prédation sexuelle, etc.). En face, il y a peu de réponse des pouvoirs publics, qui soit sont indifférents, soit carrément balayent les signalements des associatifs (classement sans suite des signalements pour prédation sexuelle sur mineur isolé par le procureur en janvier 2021 ou informations préoccupantes sans réponses de la part du département).* » Le groupe s’est constitué un espace ressources en ligne, et souhaite créer un module de formation et de sensibilisation sur la thématique pour l’ensemble des bénévoles qui agissent sur le Dunkerquois. Un questionnaire pour évaluer les besoins a été rédigé et a été diffusé dans les associations en décembre 2021. Une autre partie du travail de ce groupe consiste à aller trouver du côté des autorités des moyens pour protéger les personnes qui alertent les associations de leur situation d’emprise, ou des violences qu’elles subissent. Cela passera par une phase de sensibilisation des différents acteur-ric-e-s susceptibles d’intervenir sur les cas de violences : les commissariats, le procureur, les structures de protection de droit commun des différentes collectivités, etc.

- **Groupe « Droit des occupant.e.s de terrain » à Calais**

Ravivé en 2021, et composé de la PSM, de HRO, et de la Cabane juridique, tout en restant ouvert aux autres acteurs intéressés de l’interasso de Calais, ce groupe s’est réuni à 4 reprises à Calais, surtout dans l’optique de faire des points de suivi sur des stratégies en cours, se partager des bonnes pratiques, et se coordonner au mieux autour des actions contentieuses, nombreuses, autour des expulsions de terrain, mais aussi autour des conditions de vie des personnes sur les différents campements.

- **Groupe « Femmes / Familles » à Calais**

Déjà en 2020, une coordination spécifique autour des femmes avait dû se recréer en urgence puisque beaucoup de femmes et de familles étaient arrivées à Calais pendant l’été. En 2021, face à une situation systématique de refus de prise en charge par le 115, ou de prises en charge inadaptées, ou limitées dans le temps, pour des familles en grande vulnérabilité et particulièrement nombreuses, ce groupe a souhaité alerter les autorités à ce sujet via des courriers, envoyés à intervalles réguliers, dans le cadre d’une stratégie plus long terme. Les services du Défenseur des droits ainsi que la Commission nationale consultative des droits de l’Homme sont informés régulièrement de ces courriers.

- ***Une initiative juridique portée par Terre d'errance Norrent-Fontes***

Historiquement existait à Norrent-Fontes un groupe juridique, qui a progressivement cessé d'exister en tant que tel. A l'occasion de la recrudescence d'expulsions d'un fossé dans lequel survivent 10 à 12 personnes Erythréennes, les bénévoles ont sollicité le soutien de la PSM, et ont activement travaillé à la rédaction d'un courrier à destination du maire de la ville avec la Fondation Abbé Pierre et la Ligue des droits de l'Homme dès juin 2021. Les bénévoles étaient déjà allé.e.s à la rencontre du maire directement à l'hôtel de ville accompagné.e.s de personnes qui (sur)vivent sur le campement. En jeu, l'arrêté anti-bivouac pris par la mairie en 2019, qui sert de base légale pour des expulsions récurrentes de ce lieu de vie.

Malgré cette dynamique des bénévoles, l'action n'a pas abouti, dû à des divergences de stratégies. Certaines associations ont en effet estimé que la stratégie choisie par les associations d'essayer de contester l'arrêté anti-bivouac de la même manière que l'on conteste un arrêté anti-mendicité n'allait pas fonctionner. L'arrêté anti-bivouac est donc toujours en vigueur, et toujours placardé à côté du fossé, permettant à la gendarmerie de venir détruire le campement à tout moment. Le maire de Saint Hilaire Cottes n'a pas répondu au courrier des trois associations.

B Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives

A Calais, comme à Grande-Synthe, les réunions inter-associatives ont continué à se dérouler à distance durant une large partie de l'année 2021, avec des outils et méthodes de travail désormais devenus routiniers. Temps réguliers privilégiés pour partager les informations, et élaborer des pistes d'action collectives le cas échéant, ces rencontres sont centrales dans la dynamique inter-associative à la frontière.

Parce que les rencontres en visioconférence excluaient cependant de fait les personnes plus éloignées de l'ordinateur, ne disposant pas d'une connexion ou d'une caméra de qualité, ou ne souhaitant tout simplement pas utiliser l'outil distanciel, et que le médium pouvait aussi peser de fait sur la qualité des échanges, le retour à des rencontres en présentiel a été proposé dès que cela est apparu de nouveau possible, notamment à partir de l'été 2021.

La remobilisation autour de rencontres en face à face n'a cependant pas été aussi évidente que nous l'avions anticipé : les membres des associations avaient en effet modifié leurs pratiques de travail en s'adaptant aux réunions en visioconférence et, pour plusieurs d'entre eux et elles, ne pas se rendre en personne aux rencontres permettait de gagner du temps et d'enchaîner plus rapidement avec les activités à suivre. Différentes formules ont alors été expérimentées, alternant temps en présence et à distance.

Aujourd'hui, les rencontres en présentiel ont bien repris, avec une régularité hebdomadaire pour Calais et bimensuelle pour Grande-Synthe.

Tout au long de l'année 2021, à Grande-Synthe en particulier, la dynamique inter-associative s'est plus particulièrement « attaquée » à une redéfinition des relations avec les autorités publiques, et notamment vis-à-vis de la mairie de Grande-Synthe. Suite au retrait en 2020 du Carrefour des Solidarités de l'animation, coordinateur historique de ces rencontres, plusieurs participant.e.s ont demandé à éclaircir le canal de communication du collectif inter-associatif avec les autorités, et notamment la mairie. Les rencontres avec cette dernière apparaissaient problématiques aux associations à un double niveau : d'un côté, la mairie ne recevait qu'une partie des associations, une association pour chacune des 4 thématiques

identifiées. Cette formule qui avait pu convenir au démarrage, montrait désormais ses limites (manque de clarté autour des limites de cette représentation thématique et de l'éventuel mandat collectif mais également manque de transparence sur les relations entre acteurs et la mairie) et frustrait plusieurs acteurs, créant même des tensions au sein du collectif interassociatif, tandis que la mairie s'en servait également pour exclure des discussions des associations estimées plus dérangeantes. D'un autre côté, les associations participantes sortaient souvent elles-mêmes très frustrées de ces rencontres, faisant remonter les dysfonctionnements et propositions, mais n'obtenant que trop rarement des réponses et leur mise en place effective.

Un travail, animé par la PSM, a alors été mené en interasso, afin d'identifier collectivement les sources d'insatisfaction, les objectifs que les associations souhaitaient donner à ces rencontres avec les autorités, et notamment la mairie, ainsi que les différents leviers à activer pour y parvenir.

Pour répondre au besoin nommé de « refaire collectif » face aux autorités, plusieurs actions ont alors été mises en place :

- Une adresse mail dédiée à la relation avec les autorités publiques a été créée, afin de s'assurer que l'ensemble des associations reçoivent l'ensemble de l'information au même moment, tout en affichant l'interasso Grande-Synthe comme l'entité interlocutrice légitime pour les pouvoirs publics ;
- Une première rencontre a été proposée à la mairie sur des bases définies cette fois-ci par les associations : le 11 juin 2021, la réunion rassemblait ainsi l'ensemble des associations intéressées, le maire et son équipe, autour d'un ordre du jour proposé en amont par les associations. Cette réunion a été animée par la PSM.
- Une deuxième rencontre a lieu, toujours dans ce cadre, mercredi 27 octobre. En amont de cette réunion, trois réunions de préparations ont été animées par la PSM afin :
 1. D'identifier et prioriser de façon collective les points à soulever lors de cette réunion.
 2. D'identifier pour chaque point la compétence de la Mairie (entre le "pouvoir de compétence du maire" et le "pouvoir d'influence" du maire) et ainsi construire une stratégie inter-associative et des demandes précises.
 3. Construire le cadre de la réunion afin de permettre le portage de demandes communes.

Cette réunion a été animée par la PSM, et aboutit à trois pistes de travail communes entre la Mairie et l'interasso. Ces pistes ont été approfondies et ont donné lieu à une nouvelle rencontre, le vendredi 5 novembre avec la mairie. Le 16 novembre, une expulsion des lieux de vie situés à Grande Synthe a eu lieu, suivie d'autres expulsions, ce qui a évincé les personnes de la ville puisque le nouveau campement s'est formé plus loin sur le terrain du port autonome de Dunkerque, sur les villes de Dunkerque et Loon Plage. Cet état de fait a rendu caduques les discussions menées avec la mairie, puisqu'elle n'avait plus compétence sur le nouveau terrain. A nouveau, face à l'urgence, des lettres de demandes sur l'eau ont été envoyées aux différentes communes concernées par le nouveau campement, restées sans réponses.

C. Animation des commissions thématiques de la PSM

L'assemblée générale de mars 2019 a acté le basculement de la PSM vers un fonctionnement qui se voulait plus horizontal et inclusif, organisé autour de commissions :

- Quatre commissions de fonctionnement, pérennes : « Employeuse », « Communication », « Finances » et « Bienveillance et pouvoir d'agir »
- Trois commissions thématiques : « Expulsions des lieux de (sur)vie », « Pouvoir d'agir des personnes exilées » et « Plaidoyer. »

En ce qui concerne plus particulièrement les commissions thématiques, la façon dont elles ont été pensées et développées ces deux dernières années se veut au croisement de trois objectifs, qui sont ceux autour desquels s'organise globalement la mission de la PSM, avec l'idée de créer toujours plus de cohérence :

- La formation et la montée en compétences des bénévoles et militant.e.s impliqué.e.s : les commissions sont ainsi actrices dans l'identification des besoins en formation et leur mise en place.
- Le renforcement et l'incarnation du réseau PSM lui-même : les commissions ont pour mission de renforcer les « réflexes frontière » au sein du réseau, en rassemblant autant que possible des acteurs et actrices issues de différents territoires autour de la table : Calais, Grande-Synthe, mais aussi Ouistreham, Cherbourg ou encore Norrent-Fontes...
- Le soutien à l'organisation collective : les commissions jouent un rôle structurant dans le passage à l'action collective, en articulant au mieux les différentes actions locales (lorsque cela s'avère pertinent bien sûr) autour du projet « frontière » qu'elles promeuvent.

Depuis leur création, ces commissions thématiques ont donc été structurantes pour l'action menée par la PSM, même si elles ne se sont pas déclinées de la même manière et qu'une réorganisation s'est opérée cette année :

- **La commission « Expulsion des lieux de (sur)vie/défense des droits des occupant.e.s de terrain »**

La PSM et son réseau peuvent aujourd'hui s'appuyer sur une solide expertise, constamment actualisée, concernant les expulsions de terrain et de leurs occupant.e.s. En 2019-2020, la commission était donc pensée pour s'assurer que cette expertise soit nourrie et partagée à l'échelle de la frontière franco-britannique dans son entier, et qu'elle puisse également porter d'éventuelles interpellations et actions à cette échelle (en lien avec l'Observatoire national d'expulsion des lieux de vie informels notamment).

Cependant, à la création de cette commission, plusieurs espaces d'échanges et groupes de travail sur les expulsions de terrain préexistaient d'ores et déjà dans le réseau. Par ailleurs, le rythme et le visage des expulsions n'étaient pas les mêmes d'un territoire à l'autre, les questionnements et besoins en expertise juridique variant d'autant. La commission « Expulsion des lieux de vie » a donc eu du mal à trouver sa place. Des partages d'expérience ponctuels n'en ont pas moins été organisés, comme entre des associations de Calais et de Ouistreham par exemple, sur des questions de stratégie juridique face aux expulsions. Un travail spécifique a pu être mené au début de l'année 2021, autour, cette fois, d'une campagne de communication à mener à l'échelle de la frontière sur la question des expulsions. Avec le soutien de Marika Bouyou, bénévole de la PSM et professionnelle de la communication mobilisée à nos côtés pendant 4 mois, des personnes de Caen, Ouistreham, Calais, Cherbourg et Grande-Synthe ont ainsi

pu participer à une série d'ateliers (en ligne) les guidant à travers les différentes étapes d'une stratégie de communication. Cela a abouti à la définition de propositions communes, avec un volet réseaux sociaux (en suspens aujourd'hui) et un volet visibilité de proximité (autour d'actions à reprogrammer post crise sanitaire).

Aujourd'hui, si diverses actions concernant les expulsions de terrain vont évidemment se poursuivre, y compris à l'échelle de la frontière donc, la commission « Expulsion des lieux de vie » en tant que telle n'apparaît pas comme l'espace d'organisation le plus pertinent ou le plus adapté pour le faire. Elle est donc mise en veille.

- **La commission « Agir avec les personnes exilées »**,

En 2021, la PSM a souhaité se donner davantage de moyens pour relancer sa commission « Pouvoir d'agir des personnes exilées » -- d'ailleurs renommée « Agir avec les personnes exilées » depuis, l'emploi du concept « pouvoir d'agir » n'étant pas toujours éclairant sur l'objectif poursuivi.

C'est notamment dans ce cadre qu'a été recrutée Bonnie Couillet, stagiaire de mars à juillet au sein de la PSM, en charge de documenter les formes d'organisation et de prise de parole des personnes exilées à la frontière franco-britannique et, au-delà, de contribuer à recréer des espaces de discussion sur cette question du pouvoir d'agir des personnes exilées « en transit ».

Trois rencontres de la commission ont eu lieu à ce jour : le 26 avril, le 16 juin et le 28 juillet. La première rencontre, en visioconférence, a réuni 10 personnes et, au-delà des déboires techniques, a très vite conclu à la nécessité de programmer les prochaines en présentiel : l'ambition affichée étant d'avoir dès le début autour de la table des personnes ayant vécu l'exil ou le vivant, et de se retrouver dans le « faire avec », les participant.e.s ressentaient en effet le besoin d'ancrer les rencontres et expérimentations à venir. La rencontre du 16 juin s'est donc, elle, déroulée à Calais, et a posé les bases d'un temps visant à identifier directement avec les personnes exilées intéressées ce qui devait être fait ensemble (et différemment).

L'événement, **programmé le 28 juillet** au sein de l'accueil de jour du Secours Catholique de Calais, visait ainsi à rassembler respectivement personnes exilées et membres d'association autour d'une réflexion sur ce que chacun.e (individuellement, mais aussi collectivement) souhaitait faire **avec** l'autre – et non plus seulement pour l'autre ou dans la dépendance à l'autre. Organisée autour d'une alternance de temps en non-mixité puis en mixité, avec le soutien de deux interprètes mobilisés pour l'occasion, cette journée n'a cependant pas vraiment répondu à ses objectifs, faute de participation du côté des personnes exilées...

La formule, inspirée des temps de « meetings » en 2019, qui ont eu lieu entre personnes exilées et associatifs réunis à l'accueil de jour, n'a pas fait ses preuves ce jour-là. Les membres de la Commission ne se sont pas pour autant laissé.e.s abattre – au contraire puisque cela interrogeait d'autant plus notre capacité à rejoindre les personnes, ou plutôt à les trouver là où elles sont. Il a donc été décidé d'expérimenter dans les prochains mois d'autres espaces de rencontre avec des personnes exilées, non pas en en recréant de nouveaux « artificiellement », mais en investissant plutôt les espaces d'ores et déjà existants, voire d'ores et déjà organisés autour du faire ensemble. C'est le cas d'ateliers animés à Calais par l'association Shanti notamment, qui rassemble bénévoles comme personnes exilées autour de travaux de peinture ou de construction de bancs. Le processus d'identification de ces espaces se poursuit.

Parallèlement, la Commission « Agir avec les personnes exilées » dispose désormais de nouveaux outils pour déployer son action :

- Les résultats de l'enquête menée par Marta Lotto dans le cadre de la « Commission plaidoyer » (voir ci-dessous) auprès des personnes exilées rencontrées à Grande-Synthe, Calais, Ouistreham et Cherbourg : « diagnostic » de la situation par les personnes concernées, cette enquête rapporte ainsi tout un ensemble d'analyses et de demandes. Des verbatim doivent en être extraits et traduits dans différentes langues pour permettre d'organiser dans les prochains mois des temps d'élaboration de demandes et pistes d'action avec et par les personnes exilées sur les différents territoires. La Commission sera en soutien sur la coordination de ce travail.
- La frise réalisée par Bonnie Couillet, retraçant une diversité d'actions menées par les personnes exilées à différents endroits de la frontière depuis les années 2000. Cette frise pourra servir de support de discussion à l'échelle de la frontière, prétexte à s'interroger sur nos propres représentations (des personnes exilées qui seraient écrasées par leur sort, sans aucun pouvoir d'agir, enfermées dans la catégorie de « misérables »), sur le rôle trop souvent invisible des personnes exilées dans la construction de l'histoire qui se joue à la frontière justement, et sur les conditions à mettre en place pour faciliter le passage à la prise de parole ou à l'action des personnes. Pour ne pas non plus « glorifier » les seules modalités d'action que nous avons choisies de visibiliser dans cette frise à ce jour, il est aussi important que celle-ci soit complétée par les personnes exilées elles-mêmes, depuis la diversité de leurs points de vue et de leurs trajectoires. Autant de prétexte à échanges et de reconnaissance à construire autour de cette frise donc...
- Des temps de projection vont être organisés début 2022 autour du film-documentaire « Les Alphabets en Lutte », réalisé par Mélissa Mérinos et Esfandyar Torkaman Rad. Ce film porte sur l'émergence et le développement de luttes, par et pour elles-mêmes, menées par un groupe de personnes exilées en Grèce. A travers le cheminement de ce groupe d'amis, la construction et le développement de nouvelles luttes, l'expérimentation du pouvoir d'agir, émerge alors l'idée de « l'indépendance du réfugié » à se battre et jouir de ses droits.

La commission « Plaidoyer »,

Après avoir réussi à constituer un noyau dur d'associations agissant aussi bien à Calais, Grande-Synthe qu'à Caen et Ouistreham (entre 12 et 14), et patiemment défini sa méthodologie en 2020, la « Commission plaidoyer » a pu mettre en place les deux premiers axes d'action identifiés dès le début de l'année 2021. Deux chargé.e.s de recherche ont ainsi été recruté.e.s :

- Marta Lotto, anthropologue en charge d'une enquête auprès des personnes exilées sur les conditions de vie à la frontière
- Pierre Bonnevalle, politiste en charge d'une analyse des politiques publiques menées à cette frontière depuis une trentaine d'années

Pour accompagner ces deux missions, les membres de la Commission plaidoyer se sont également réparti.e.s en sous-groupes de travail : l'un d'eux en charge d'accompagner Marta Lotto dans la définition du cadre de l'enquête et la rencontre avec les personnes exilées sur les différents territoires ; l'autre en soutien à Pierre Bonnevalle, sur la définition du cadre d'analyse et la collecte des ressources

documentaires, en lien étroit avec un « comité scientifique » dédié, composé de 6 universitaires et 1 journaliste.

Le rythme des rencontres a été soutenu : 10 rencontres du groupe de travail « enquête auprès des personnes exilées », 9 rencontres de celui sur « l'analyse des politiques publiques à la frontière », ainsi que 8 rencontres de la Commission plaidoyer dans son ensemble, et 3 rencontres du Groupe d'orientation stratégique. Ce dernier rassemble différents « acteurs ressources » autour des membres de la Commission plaidoyer, soutenant la démarche et venant ici enrichir la réflexion stratégique avec leur expertise propre.

Si les travaux ont pris un peu de retard (le calendrier initial prévoyait un rendu des deux rapports en septembre/octobre), ils étaient en cours de finalisation fin 2021. La publication des rapports est prévue au 4 février, à l'anniversaire des 19 ans des Accords du Touquet. La prochaine étape consiste à décliner le contenu de ces rapports en une diversité de supports accessibles et ciblés, puisqu'il s'agit avant tout de permettre l'ouverture d'autant d'espaces de dialogues avec les acteurs locaux et nationaux ciblés dans le cadre de cette campagne.

La fin de l'année 2021 était consacrée à la précision de la stratégie pour la prochaine phase qui se déroulera tout au long de l'année 2022 : la construction d'alliances. Ce travail a été entrepris avec le soutien de l'organisation « Organisez-vous », avec un calendrier prévisionnel et l'élaboration d'une méthode riche et rigoureuse en construction. En parallèle, des groupes de travail locaux se sont constitués autour des alliances, avec notamment un important travail de ciblage sur chaque territoire.

L'année 2022 sera ainsi largement consacrée au travail de « construction d'alliances » sur la base des rapports, auprès d'acteurs et d'actrices qui ont leur mot à dire sur la situation, sont peut-être parfois davantage entendu.e.s des pouvoirs publics que les associations, mais avec qui nous ne prenons pas le temps d'aller échanger. Il ne s'agira donc pas d'aller convaincre en tant que tel, mais bien d'ouvrir des espaces de dialogue là où ils n'existent pas encore -- sur la base d'une insatisfaction commune : la situation telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas acceptable --, et de construire les conditions d'un véritable échange d'arguments (nourri en partie du contenu des rapports donc), ainsi que d'élaboration de propositions communes à terme. Là se trouvent les conditions d'un véritable changement du rapport de force, pour obtenir d'être enfin entendu.e.s des pouvoirs publics et de faire changer les politiques menées à la frontière.

Afin de co-construire ce rapport de force avec les personnes concernées et la société civile en formant des coalitions citoyennes à l'échelle de la frontière franco-britannique et ainsi constituer un pouvoir collectif (durable et responsable) qui nous permettrait, par paliers, d'obtenir un changement des politiques publiques sur du long terme, nous prévoyons plusieurs temps de formations d'« organisateurs.trices de ces alliances » parmi les acteur-ric.e.s membres de la commission, pour un véritable changement de posture, et soutenir la dynamique sur un temps long.

- **La nouvelle commission « Santé mentale »**

Répondant à un besoin nommé par les associations de terrain depuis plusieurs années maintenant, **cette toute nouvelle commission a pour objectif d'outiller, de former les associations, et de mieux soutenir les bénévoles et les personnes exilées à la frontière sur les enjeux de santé mentale.** Il s'agit de mettre en place différentes actions pour soutenir la santé mentale des personnes exilées à la frontière franco-britannique et des bénévoles qui les accompagnent, en allant vers le développement d'une "culture commune interassociative" sur la santé mentale qui puisse permettre d'accompagner et de soutenir les personnes exilées. Cela passe par l'organisation d'événements sur la santé mentale ; de journées de formations des bénévoles, bénévoles "pairs aidants" (passés par l'exil), médiateurs et

interprètes intervenant auprès des personnes exilées sur la santé mentale ; la mise en place de groupes de parole inter-associatifs ; l'organisation de temps d'échanges et d'analyse de pratiques pour les médiateurs et interprètes ; la création d'outils de sensibilisation sur la santé mentale à la frontière en co-construction avec les personnes exilées en transit. Un document de capitalisation sur ce projet santé mentale à la frontière sera réalisé à la fin des deux années de projet.

2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

A. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels

Comme expliqué dans le contexte d'action, la problématique de harcèlement des habitant.e.s de terrain par le biais d'expulsions à répétition touche l'ensemble du réseau de la PSM. La lutte contre les expulsions se situe dans le temps long, c'est une stratégie juridique, politique et communicationnelle. Il y a également un enjeu très fort autour de la collecte de données. Pour pouvoir agir contre les expulsions, il faut pouvoir les anticiper ou, *a minima* disposer de l'information en temps réel. D'où diverses expérimentations en la matière qui doivent être poursuivies (groupe référent, travail du projet HRO, etc.).

De nombreux besoins ont été identifiés :

- des formations pour comprendre les enjeux
- des groupes de réflexion pour élaborer des stratégies
- des outils pour collecter les données de terrain
- du temps dégagé pour faire du plaidoyer et construire des alternatives possibles, comme la « maison du migrant ».

La PSM participe aux temps de formations et discussions relatifs à la défense des occupant.e.s de terrain, notamment à Paris avec la Fondation Abbé Pierre. Cette année, un séminaire sur le contentieux novateur autour des habitant.e.s de terrain a eu lieu **le 23 mars 2021**, rassemblant avocat.e.s et juristes, temps auquel ont pu participer beaucoup des actrices et acteurs de la frontière qui travaillent sur ces questions. Leur expertise a d'ailleurs permis d'alimenter les discussions, le réseau étant fort d'une expérience sur les expulsions de terrain mais aussi sur l'amélioration des conditions de vie dans les lieux informels, et les réponses juridiques innovantes à y apporter.

La PSM est membre à part entière de [l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels](#) et participe en compagnie de Human Rights Observers aux réunions et au travail collectif mené avec les autres membres : la Fondation Abbé Pierre, Romeurope, la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage), ANGVC (Association nationale des Gens du voyage citoyens), Médecins du monde, la Ligue des droits de l'Homme.

L'objectif de cet Observatoire est de recenser les expulsions collectives des lieux de vie informels afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations, et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffré, daté, précis. Conçu pour travailler sur les expulsions des populations Roms, le questionnaire de l'Observatoire a dû s'adapter à la réalité des populations en transit vers l'Angleterre : 98 nationalités différentes, des expulsions quasi-quotidienne, une absence de base légale connue des expulsions, des propositions d'hébergement spécifiques en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) ou en Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative (CAES)...

Cette plateforme en ligne intuitive a été pensée et améliorée pour les besoins spécifiques des bénévoles du Nord-Pas-de-Calais (une version anglaise a par exemple été ajoutée puisque beaucoup de bénévoles de l'équipe *Human Rights Observers* sont anglophones). L'idée qu'à terme, la collecte des données en ligne permettra à l'échelle nationale de mettre en valeur les expulsions de terrain à la frontière franco-britannique enthousiasme les bénévoles, qui y voient un outil de plaidoyer qui dépasse les institutions locales habituelles (mairies, préfectures, départements).

En début d'année 2021, les partenaires de l'Observatoire ont souhaité accorder de l'énergie à créer un plaidoyer autour des expulsions à la frontière franco-britannique, notamment en allant chercher des acteur-ice-s comme la Préfète à l'égalité des chances des Hauts de France, ou le Haut-commissaire à la pauvreté de la région, de manière à les sensibiliser sur les expulsions de terrain et notamment sur la précarité qu'elles génèrent. Une deuxième étape consistait à aller rencontrer les préfectures et mairies avec ces acteur-ice-s pour tenter un changement dans les modalités de discussion. Les associations de Calais et Grande-Synthe ne parvenaient pas à s'impliquer en dehors des urgences auxquelles elles devaient pallier, et cette stratégie n'a pas pu aboutir. Cette même stratégie auprès de ces acteurs autour de la grande précarité, sera relancée avec le rapport de novembre 2021 en 2022.

Le rapport sur les expulsions couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 octobre 2021 est paru le 16 novembre 2021, autour de données quantitatives mais également de données qualitatives. Le lancement de ce rapport a été accompagné d'une conférence de presse, d'une rencontre avec le ministère du logement, à travers le service de la DIHAL, ainsi qu'avec le ministère de l'intérieur. D'autres institutions – la Défenseure des droits et la CNCDH - et autres personnalités comme des élu.e.s ont également répondu présentes à des rendez-vous autour du rapport d'analyse.

B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires

La PSM se mobilise depuis plusieurs années maintenant autour du réseau « *Délinquants solidaires* ». Celui-ci réunit plus de 650 associations et collectifs et a pour vocation d'en finir avec le délit de solidarité.

Un long travail d'enquête sur le harcèlement et les violences contre les bénévoles et militant.e.s de Calais et Grande-Synthe a également été mené par Amnesty International, avec le soutien de la PSM. Il a abouti à la publication du rapport : « [La solidarité prise pour cible – criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le nord de la France](#) », le 5 juin 2019. Depuis, toujours en lien avec la PSM et différents acteurs et actrices locales, Amnesty poursuit son travail de veille et d'alerte sur les différentes formes de criminalisation des bénévoles et militant.e.s à la frontière. Ainsi, le 20 mai 2020, l'organisation publiait notamment une [déclaration sur le harcèlement des défenseur.e.s des droits des personnes exilées en pleine crise sanitaire](#).

Plus spécifiquement, et dans une démarche relativement inédite pour l'organisation elle-même, Amnesty a décidé de mettre des moyens humains et financiers afin de développer avec les actrices et acteurs locaux une campagne de plaidoyer, à l'échelle de Calais cette fois-ci. L'objectif est d'obtenir l'amélioration concrète des conditions de travail des « défenseur.e.s des droits » des personnes exilées, que sont les actrices et acteurs associatifs, et ce au bout d'une année.

Cette campagne est élaborée par un comité de pilotage rassemblant des salariées d'Amnesty International France, des bénévoles d'Amnesty au niveau local, des représentant.e.s d'associations calaisiennes et la PSM. Elle s'élabore sur la base d'une enquête (commandée par Amnesty France, co-construite avec les

associations locales et menée par l'Institut Harris) auprès des calaisiens et calaisiennes, interrogeant leurs représentations de l'action des associations aidantes, et *a fortiori* de la situation des personnes exilées dans leur ville et de l'action des différents pouvoirs publics. Toute une stratégie de communication est ainsi en cours d'élaboration, pour donner aux associations les moyens d'agir sur ces représentations et d'obtenir, à terme, plus de soutien et de reconnaissance au sein de la population locale. La campagne à destination des calaisien.ne.s devrait être lancée dans les prochaines semaines, pour se terminer au printemps 2022. En déconstruisant certains préjugés et en créant des espaces de rencontre et d'information entre associations et population calaisienne, cette campagne entend ainsi donner aux défenseur.e.s des droits d'autres leviers pour lutter contre la criminalisation de leur action, mais également de valoriser et renouer avec toutes les formes de solidarités à Calais.

Cette collaboration amène aux associations participantes une stimulante façon de travailler, avec une projection dans un plan d'action sur une année, des étapes conçues pour agir auprès de différentes cibles et augmenter progressivement notre rapport de force et notre pouvoir d'interpellation, des objectifs et « indicateurs de réussite » clairement identifiés, et une articulation de cette campagne locale avec la campagne menée par Amnesty à l'échelle nationale et internationale. Elle est enfin l'occasion de renforcer nos liens avec les équipes d'Amnesty au niveau régional.

3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation

A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les stratégies en cours de réflexion ou les suivis de contentieux animés ou avec la PSM en appui sont au nombre de 17 en 2021. Voici une liste non-exhaustive des différentes actions juridiques en cours :

- A Grande Synthe, un contentieux sur les conditions de vie des personnes exilées (abandonné suite au changement de contexte orchestré par la mairie)
- A Grande Synthe, la tentative d'un référé constat pour qu'un expert judiciaire vienne constater le contexte dans lequel (sur)vivent les personnes : le tribunal administratif de Lille a rejeté la requête
- A Grande Synthe, des plaintes pour destruction des affaires lors des expulsions
- A Grande Synthe, un référé rétractation des ordonnances sur requête des propriétaires aux fins d'expulsion
- A Calais, un travail de défense en soutien des personnes exilées face aux référés mesures utiles aux fins d'expulsions de la mairie de Calais : stratégie gagnante pour un seul des terrains dont la mairie a demandé l'expulsion.
- A Calais, une plainte sur des discriminations systémiques à l'accès aux bus à Calais en cours de dépôt
- La contestation inaboutie d'un arrêté anti-bivouac qui permet des expulsions du lieu de vie de Saint Hilaire Cottes
- Un appui au contentieux de Ouistreham en défense du squat de Ranville, et du campement de Ouistreham visés par des procédures d'expulsion
- Un appui au comité de soutien à la famille d'Aleksandra Hahzar, décédée des suites d'une interception lors d'une traversée, et au dépôt de plainte de la famille

B. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

- La Voix commune et la campagne Calais M

Sur la base de l'étude de l'Institut Harris, dans une volonté de compréhension de la perception qu'avaient les calaisien.nes des associations agissant auprès des personnes exilées, et de la situation de façon plus générale ; mais également dans une volonté de valoriser toutes les formes de solidarités calaisiennes face à des politiques publiques de non-accueil et d'hostilité, un travail collectif de fond a été initié et une campagne d'information et de sensibilisation a été développée par les associations de Calais : "La Voix Commune".

Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation "La Voix Commune", coordonné par la PSM et Amnesty :

- Un magazine Calais M" a été édité et distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres des calaisien.ne.s. Sur le modèle du très apprécié "Calais Mag", journal officiel de la ville, le "Calais M" porté sur les solidarités calaisiennes, l'engagement et les actions des associations auprès des personnes exilées à Calais.
 - Un site web a été créé afin de communiquer et d'informer sur les actions solidaires : <https://www.calais-m.fr/>
 - A travers ce site web, un travail d'interpellation citoyenne sur les entraves faites aux bénévoles et au travail associatif a été mis en place. Une carte postale a été réalisée, ainsi qu'un sticker pour soutenir les bénévoles. La carte postale est directement téléchargeable depuis le site. Et il est possible de l'envoyer directement, avec un message de soutien et une demande d'arrêt des entraves, aux autorités compétentes.
 - Des podcast ont été diffusés. [Le premier podcast](#), sorti fin septembre 2021, propose le portrait de 3 calaisiennes qui ont fait le choix de la solidarité, à travers lesquelles on découvre des actes de générosité et d'humanité. Le prochain, avec une sortie prévue mi-novembre, portera sur l'évolution des solidarités depuis la "Grande Jungle" de 2015, avec l'analyse de l'évolution des politiques publiques de Pierre Bonnevalle, croisé avec des témoignages de vécus d'habitants solidaires.
 - L'organisation d'un Forum, le 12 octobre dernier sur l'engagement à l'Université de l'ULCO de Calais, en partenariat avec les jeunes d'Amnesty et l'ULCO. Ce forum a été d'une part, l'occasion de porter "une voix commune" entre les membres du réseau associatif calaisien, et d'autre part d'aller à la rencontre des étudiant-e-s, de les sensibiliser et de recruter de potentiel-le-s nouveaux et nouvelles bénévoles ! Ce Forum a été une réussite, en ce qu'il a mené à, dès la semaine suivante, des temps d'échanges approfondis en amphithéâtre sur les actions des associations calaisiennes.
-
- **Le 26 juin 2021 - La manifestation sur les arrêtés préfectoraux anti-distribution à Calais**

La PSM faisait activement partie du comité d'organisation d'une manifestation qui a eu lieu le 26 juin 2021, sous forme de déambulation solidaire, pour dénoncer les arrêtés préfectoraux qui interdisent aux associations indépendantes de Calais de distribuer des repas et de l'eau aux personnes exilées, en

particulier dans le centre-ville de Calais. C'était une fête joyeuse et ironique autour de « l'anniversaire de ces arrêtés », avec le 10ème arrêté qui venait tout juste d'être publié début mai.



- **La journée de commémoration autour des 1 an de la mort d'Aleksandra Hazhar**

En tant que membre du Comité de soutien à la famille d'Aleksandra, décédée des suites d'une interception lors d'une tentative de traversée de la Manche, la PSM a participé à l'organisation d'un événement de commémoration après les 1 an de la mort du bébé, le 6 septembre 2021. Cet événement commémore le décès en soutien aux parents, mais dénonçait également les mort.e.s de la frontière. [Mediapart a fait paraître une tribune rédigée](#) par le Comité de soutien à cette occasion, également diffusée du côté anglais par le média The Independent.

C. Coordination du Journal des Jungles

Les résidences d'écriture du « Journal des Jungles » rassemblent, sur 3 jours, des bénévoles de terrain et des personnes exilées sur un lieu de vie spécifique. Des artistes participent également et sont chargé-e-s de faciliter l'émergence de la parole, sa mise en forme de multiples manières.

Au-delà de la résidence d'écriture, moment d'existence du réseau PSM « au concret » (par la rencontre entre bénévoles venu.e.s de différents lieux), et d'affirmation du pouvoir d'agir des personnes exilées elles-mêmes, le « Journal des Jungles » constitue par ailleurs un puissant outil de sensibilisation, distribué largement au sein du réseau, mais aussi dans les écoles et lors de différents événements.

En 2021, le Journal des Jungles, c'est :

En janvier :

La sortie papier du n°14 « Violences »

Du 16 au 18 janvier, la résidence du numéro 14 du Journal des Jungles s'était tenue à Caen, en lien avec le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham (CAMO), mais aussi d'autres acteurs associatifs locaux, comme le Collectif des citoyen.ne.s en lutte de Ouistreham. La résidence a été chaleureusement accueillie dans les locaux du syndicat Solidaires, à Caen. 8 personnes exilées ont participé à cette résidence et ont décidé de parler des violences subies au quotidien, dans leurs diverses formes, et notamment des violences policières.



Le 12 octobre

La diffusion du Journal

Dans le cadre du Forum de l'engagement à l'Université PULCO, à Calais, et en partenariat avec le BULCO, la PSM a tenu un stand de diffusion, sensibilisation et d'information autour du Journal des Jungles.

Le 16 octobre :

La diffusion du Journal et des lectures de textes

Une sensibilisation autour du Journal des Jungles dans le cadre d'une Journée de l'hospitalité organisée par le Secours catholique à Lille, avec une diffusion des Journaux, mais aussi des lectures en français et en arabe des textes forts issues du n°13 « Women Crossing Borders » et du n°14 « Violences »

Les 10 et 11 décembre :

Une résidence à la Maison Sésame

Une résidence d'écriture a été organisée sur 2 jours à la Maison Sésame à Herzele pour recueillir la parole des personnes accueillies dans cette maison du répit. Le thème choisi : l'accueil ! A prévoir une sortie papier du Journal n°15 en 2022...

III. Vie associative et communication interne

1. Organisation interne de la PSM

La PSM est composée d'une équipe de deux salariées, et d'un Conseil d'administration, ses membres étant élu.e.s par l'Assemblée générale pour un mandat de 2 ans. Des commissions ont été pensées pour associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, mais aussi y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, si possible à l'échelle de l'ensemble du territoire de la PSM, ainsi que différentes personnes ressources – cela dans un objectif d'horizontalité.

Ainsi, deux types de commissions existent désormais à la PSM : d'un côté, quatre commissions pérennes, de fonctionnement -- « employeuse », « finances », « communication » et « bienveillance et gestion des conflits » --, et de l'autre, quatre commissions thématiques -- « pouvoir d'agir des personnes exilées », « expulsions /défense des droits des occupant.e.s de terrain», « plaider » et « santé mentale » qui vient d'être créée en 2021.

2. Fonctionnement des commissions et du CA

« Commission finances »

Elle est en charge de la gestion des comptes de l'association, de la réalisation des budgets prévisionnels, de la tenue de la comptabilité et de la clôture des comptes. Elle organise la recherche des financements nécessaires au fonctionnement de la PSM, et s'est dotée d'un outil spécifique pour cela (tableau partagé de recensement et de suivi). Elle seconde les salarié.e.s dans l'écriture de documents destinés aux organismes financeurs. Elle a fonctionné jusqu'en septembre en tant que groupe de travail, mais son travail a ensuite été transféré au Conseil d'administration dans l'attente qu'elle se renforce avec de nouvelles et nouveaux bénévoles, et également pour que la question des finances soit collectivisée parmi les autres membres administrateurs et administratrices.

Pour l'année 2021, la commission finances s'était notamment fixé comme objectif d'améliorer l'autofinancement de la PSM :

- ⇒ Un travail avait déjà été réalisé depuis 2019 pour s'inscrire sur la plateforme Lilo et ainsi obtenir des dons via des gouttes, qui correspondent à des recherches effectuées par les internautes qu'elles et ils choisissent de reverser à une association.
- ⇒ En 2021, la PSM s'est inscrite sur la plateforme Helloasso pour recevoir des dons d'une manière plus lisible pour les donateurs et donatrices, mais aussi plus pratique pour produire des reçus fiscaux.
- ⇒ Un autre travail a abouti en septembre 2021 par une assemblée générale spécifique, consacrée à l'augmentation de la cotisation des adhérent.e.s associatifs de la PSM. En effet, une réflexion avait émergé sur le montant fixe de 10 € pour les adhérent.e.s individuel.le.s et associatifs, qui correspondait à la volonté historique de ne pas être un frein à l'adhésion des membres. Pour autant, le rôle de plateforme joué par la PSM est considéré comme très important par les membres

du réseau, et les services qu'elle rend tendaient à être revalorisés via une augmentation de l'adhésion des membres associatifs, proposée à 100 €, l'adhésion des individus étant maintenue à 10 €. La réflexion a donc pu avoir lieu avec les membres de la PSM, les sensibilisant sur les finances de la PSM, et permettant aux membres d'acter d'une modification tendant à indiquer que le montant des cotisations devait être augmenté avec la mention « Indicatif », pour maintenir cette volonté de ne pas freiner l'adhésion d'associations du réseau qui ne pourraient pas se permettre d'augmenter cette somme, tout en tenant à être membre et représentée à l'Assemblée générale. Les membres ont également proposé d'autres pistes d'autofinancement (comme valoriser le bénévolat des membres dans les demandes de subvention), mais ont aussi indiqué vouloir que l'adhésion soit plus largement ouverte, notamment aux individus (via par exemple une adhésion en tant que « bienfaiteur ou bienfaitrice de la PSM », possibilité existant dans les statuts, mais pas explicite aujourd'hui dans nos campagnes d'adhésion).

« Commission employeuse »

La commission employeuse est en charge de veiller aux conditions de travail des salariées de l'association, de les accompagner dans la priorisation de leurs actions, et de préparer les éventuelles discussions stratégiques en vue d'un arbitrage par le conseil d'administration. C'est également elle qui organise les entretiens annuels avec les salariées.

En 2021, la Commission employeuse est composée de 4 membres du Conseil d'administration et des salariées. Elle a notamment travaillé à revaloriser les salaires, mais a aussi réfléchi et travaillé autour de l'idée d'un cadrage des ressources humaines via une « convention collective » qui pourrait être rediscutée régulièrement.

Un travail important en 2021 a également été le recrutement d'une nouvelle salariée au poste de coordinatrice, Clara Houin, qui remplace avec une fiche de poste retravaillée Marie Le Ray, chargée d'organisation collective et de sensibilisation jusque début septembre 2021, après 5 années travaillées au sein de la PSM.

A l'occasion de ce nouveau recrutement, la Commission employeuse a redéfini les modalités de son fonctionnement autour des salariées et a créé différents espaces d'écoute des besoins et de prévention des risques psychosociaux, qui sont dorénavant au nombre de 4 et posés dans un calendrier fixé d'avance :

- Des entretiens individuels tous les deux mois avec chacune des salariées
- Des réunions de la commission employeuse tous les mois sur les dynamiques collectives
- L'espace des supervisions, animé par une psychologue extérieure à l'association, dont les salariées s'emparent selon leurs besoins en analyse des pratiques.
- Les entretiens annuels

« Commission communication »

La commission communication est en charge d'animer et d'améliorer les différents outils de communication interne du réseau : la newsletter (953 abonné.e.s), la page Facebook de la PSM (1276 abonné.e.s), et le site internet (3 400 visites par mois).

La newsletter :

Outil encensé dans le réseau, la newsletter paraît mensuellement : pour l'année 2021, il s'agit du numéro 48 jusqu'au numéro 60. Un changement acté en Conseil d'administration a permis de modifier son nom en cours d'année : appelée depuis sa création « Journal hors les Jungles », la confusion avec le Journal des Jungles était trop fréquente, donc elle a été renommée « Lettre d'information de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s ». Ce sont particulièrement une bénévole et les deux salariées qui l'alimentent et l'envoient à un réseau large (le réseau PSM, mais aussi toutes celles et ceux qui souhaitent suivre l'actualité à la frontière franco-britannique, ou recevoir les nouvelles liées aux différentes rubriques des évènements, des informations de prise de recul, des outils envoyés, etc.).

La page Facebook :

La page de la PSM permet de relayer des informations du réseau, des informations de la PSM, mais aussi des articles de prise de recul directement sur ce réseau social. Particulièrement prise en charge par les salariées, la page a surtout vocation à être en soutien et relai des publications telles que les communiqués de presse des associations situées sur l'ensemble de la frontière.

La construction du nouveau site internet

Le comité de pilotage qui travaille sur une nouvelle version du site internet commence à voir l'aboutissement de son travail en 2021, grâce à ses nombreuses réunions autour des besoins du réseau, sur la charte graphique souhaitée, et sur la future arborescence. Une bénévole en soutien à la communication de la PSM a travaillé et abouti à la définition de la charte graphique, sur les modules souhaités par la PSM et sur l'interface finale du site. C'est le prestataire informatique de la PSM, Cliss XXI qui continue à travailler sur le nouveau site, et à former le comité de pilotage et les bénévoles invité.e.s à participer, à se servir du nouvel outil. Beaucoup de travail reste à effectuer : notamment le transfert de l'ancien site, qui a déjà 10 ans, vers le nouveau !

« Commission Bienveillance et gestion des conflits »

Elle garantit le respect du cadre de fonctionnement de la PSM ([articles 5 à 7 de son règlement](#)) et peut le faire évoluer en fonction des besoins et améliorations proposées. Elle réfléchit et organise les outils et temps d'appropriation de ce cadre par l'ensemble des membres de la PSM et participant.e.s à ses instances et activités. Cela pourra notamment prendre la forme d'ateliers sur les questions de racisme et de sexisme dans les milieux bénévoles et militant.e.s.

Elle a travaillé à créer des temps de partage et de réflexion sur la question de l'épuisement des bénévoles, en prémices de la Commission Santé mentale qui a été créée en 2021 au sein de la PSM. Cela s'est traduit par une projection de « Radical Resilience » en visio-conférence le 5 mai, en présence des personnes qui ont réalisé ce documentaire. La projection avait pour objectif de libérer la parole des personnes actives dans le réseau PSM, mais aussi aux autres frontières, et d'identifier des causes d'épuisement qui permettraient de mieux prévenir ce phénomène commun aux milieux militants. Un premier atelier a donc eu lieu tout de suite après la projection, et un deuxième atelier le 6 mai a permis de poursuivre les échanges avec les mêmes personnes.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de **10 personnes (5 femmes et 5 hommes)**. **6 d'entre ces membres représentent les associations suivantes : Amnesty, l'Auberge des migrants, le Collectif Cambrésis d'Aide aux Migrants, ECNou, Itinérance Dieppe, le Secours Catholique littoral.** L'Assemblée générale de la PSM, qui élit le Conseil d'administration, a élu un seul nouveau membre en avril 2021, pour un mandat de deux ans, Nathanaël Caillaux, en tant que membre individuel. Les autres membres sont Marc Hanotin, Dominique Ruelle, Lou Einhorn, Nicolas Legrand, Claire Cleenewerck, Raphaël Leroy, Diane Léon, Thierry Eloire, et Juliette Delaplace.

Le Conseil d'administration se réunit tous les premiers lundi soir du mois. En plus de prendre des décisions au fil de l'eau sur les orientations de la PSM, il est chargé de l'organisation de l'Assemblée générale et d'un temps d'orientations stratégiques une fois par an. En l'occurrence en 2021, il s'agissait d'une réunion en septembre pour définir ses perspectives et ses orientations de l'année 2022.

3. Organisation et conditions de travail des salariées

Deux salariées mettent en place les activités de la PSM pour répondre aux besoins prioritaires identifiés par les associations membres.

L'équipe salariée est composée aujourd'hui de Clara Houin, coordinatrice de la PSM : en charge de l'animation des commissions de la PSM, de l'animation du réseau (animations des inter-associations) et du renforcement des compétences des associations, elle est également personne-ressource pour la construction de stratégies d'actions collectives et de plaidoyer, ainsi que sur le renforcement du pouvoir d'agir des personnes exilées ; et de Clémentine Le Berre, coordinatrice juridique : en charge également de l'animation du réseau notamment au sein de plusieurs groupes de travail thématiques (Mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, Emprise, Groupes Défense des droits des occupant.e.s de terrain, Groupe Femmes/Familles à Calais, Groupe référent à Grande Synthe, ...), elle répond aux questions juridiques des bénévoles, coordonne les contentieux et les actions juridiques, anime des formations et structure le réseau de juristes et avocat.e.s qui soutiennent les membres de la PSM.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, sur une base hebdomadaire.

Il y a eu plusieurs mouvements au sein de l'équipe de la PSM en 2021 :

- Bonnie Couillet a été accueillie en tant que stagiaire de février à juillet 2021, sur la mission de documentation du pouvoir d'agir des personnes exilées à la frontière
- Deux salarié.e.s chercheurs ont été embauché.e.s par la Commission plaidoyer de la PSM aux fins de produire deux rapports :
 - **Marta Lotto**, anthropologue, a réalisé une enquête auprès des personnes exilées pour réactualiser les connaissances sur qui sont les personnes bloquées aujourd'hui et quelles sont les enjeux majeurs qu'elles rencontrent. Elle a réalisé cette mission d'entretiens et d'analyse en lien avec les associations situées sur les différents territoires qui constituent la frontière (Oustreham, Calais, Grande Synthe, et Saint-Hilaire Cottes).
 - **Pierre Bonnevalle**, chercheur en sciences politiques et journaliste, a réalisé une analyse des politiques publiques menées depuis 30 ans à la frontière franco-britanniques, via des

entretiens avec différents acteurs à la frontière (associations, ancien.ne.s ou actuel.le.s élu.e.s, etc.). Son poste a été prolongé de deux mois, de septembre jusqu'à novembre, à l'issue de sa mission, dans le but de diffuser le rapport qu'il a produit au sein du réseau, et de créer des outils supports de son analyse pour permettre une vulgarisation de sa recherche.

- **Marie Le Ray**, coordinatrice chargée de l'organisation collective et de la sensibilisation, à la PSM depuis 5 ans, a quitté son poste début septembre 2021 et est aujourd'hui remplacée par **Clara Houin** au poste de coordinatrice générale, dont la fiche de poste a été revue en fonction des besoins ciblés par le Conseil d'administration et la Commission employeuse.
- **Pierre Menzildjian**, volontaire en service civique du réseau Migreurop est accueilli opérationnellement par la PSM depuis octobre 2021, pour une mission jusqu'en mars 2022 de veille sur la militarisation de la frontière, et des conséquences du Brexit sur les personnes exilées aux deux frontières.

Des perspectives autour des ressources humaines en 2022 sont envisagées dès 2021 :

- Pour mener à bien les actions prévues pour 2022, et renforcer structurellement la PSM afin de soutenir l'action de ses commissions mais aussi ses axes stratégiques constitutifs (l'échange d'informations, la prise de recul, la création d'outils et d'espaces ressources et la proposition de formations) le recrutement d'un.e d'un.e troisième salarié.e est envisagé. Le Conseil d'administration travaille sur cette création de poste actuellement.
- En termes matériels, la PSM est adhérente à la Maison de la Vie Associative (MVA) de Dunkerque (Terre-Plein du Jeu de mail, Rue du 11 novembre), qui est son siège social, et le lieu où elle a sa boîte aux lettres. Elle peut également avoir accès à des salles pour ses réunions. Jusqu'en septembre 2021, la PSM avait une convention avec un espace de coworking à Mons en Baroeul, à proximité de Lille, mais ce lieu est en train de fermer, et ne correspondait plus aux besoins des salariées, leurs domiciles étant situés sur le littoral.

Ainsi, un futur lieu de travail habituel va constituer un changement important dans les derniers mois de 2021 : la PSM va pouvoir bénéficier en 2022 d'un lieu de travail à Calais grâce à la délégation du Secours catholique du Pas-de-Calais qui ouvre une Maison d'Entraide et de Ressources, qui servira de lieu commun aux associatifs et personnes exilées pour des temps de recul, d'information aux droits, et de formations. Les salarié.e.s de la PSM pourront investir leur nouveau bureau fin 2021, et pourront participer au projet du lieu qui fait sens avec leurs missions. Cela permettra également d'avoir un point d'ancrage sur un lieu frontière dans lequel pourront être proposées diverses activités à destination des associations (temps de formation, réunions, etc.), tout en continuant les déplacements sur l'ensemble des territoires où interviennent des associations en soutien aux personnes exilées.

Les salariées bénéficient également depuis octobre 2020 d'un temps de supervision et d'« analyse des pratiques ». Les premières rencontres ont pu se dérouler sur une base mensuelle, ou aux deux mois, y compris la première moitié de 2021, le superviseur ayant proposé des sessions en visioconférence pendant le temps du confinement d'avril. Un nouveau contrat a été réalisé avec une autre thérapeute avec la nouvelle équipe, et les séances ont pu commencer en octobre 2021.

